

Faculté des sciences économiques,  
sociales, politiques et de communication

## Quel choix pour l'électeur ?

Étude de cas : les élections communales  
à Ottignies-Louvain-la-Neuve en 2018

Auteur : Steven Pauwels

Promoteur : Pierre Baudewyns

Lecteurs : Jérémy Dagnies, Stéphane Vanden Eede

Année académique 2019-2020

Master en politique économique et sociale

Je tiens à adresser mes remerciements aux personnes qui m'ont aidé dans la réalisation de ce mémoire, à commencer par ma commission mémoire, Monsieur Baudewyns, promoteur et Messieurs Dagnies et Vanden Eede pour leurs conseils et commentaires tout au long de ce travail.

Un merci tout spécialement aux personnes qui ont accepté de me répondre au sujet de leur jardin secret, la composition des listes électorales. Les nombreuses informations reçues m'ont permis de mettre en lumière leurs contributions à la démocratie.

Pour tous mes lecteurs qui ont pris le temps de me faire parts de leurs constructives remarques, un grand merci.

Sans oublier toutes l'équipe de la FOPES, vous m'avez permis de réaliser bien plus que ce mémoire.

## Table des matières

Introduction générale.....	1
1 Partie théorique .....	4
1.1 Question de recherche .....	4
1.2 La participation citoyenne .....	4
1.3 Les élections communales en Belgique.....	11
1.4 La constitution des listes communales. ....	20
1.5 Conclusion de la partie théorique .....	22
2 Champ d'études : la commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve.....	25
2.1 Introduction .....	25
2.2 Démographie .....	25
2.3 Une commune inégalitaire.....	25
2.4 La gentrification et périurbanisation.....	28
2.5 La consultation populaire comme exemple de dynamique citoyenne .....	28
2.6 Conclusion sur le terrain de recherche. ....	30
3 Partie pratique .....	33
3.1 Introduction .....	33
3.2 Réflexions méthodologiques .....	33
3.3 Les listes de 2012 et 2018.....	35
3.4 Les créateurs de listes .....	38
3.5 Analyses des entretiens réalisés.....	38
4 Conclusion générale.....	51



## Introduction générale

La participation citoyenne est un sujet d'actualité, pas seulement en Belgique mais aussi dans la plupart des démocraties occidentales. Elle apparaît en effet comme une solution possible à la crise démocratique dont on parle régulièrement aussi bien dans la presse ou sur les réseaux sociaux que dans la littérature en sciences politiques. Pierre Rosanvallon, commence son essai « Le bon gouvernement » par cette phrase : « Nos régimes peuvent être dits démocratiques, mais nous ne sommes pas gouvernés démocratiquement. <sup>1</sup> ». Pour l'électeur, considérer que le système politique en place n'est pas légitime est un raccourci facile.

Nous verrons que ce n'est pas le principe de démocratie parlementaire qui est remis en cause. La critique est dirigée vers le politique, paradoxalement, justement les personnes qui sont élues par les citoyens pour les représenter. Au-delà du terme de représentant, nous verrons différentes conceptions de la légitimité de ces mandataires.

Il nous a semblé intéressant d'étudier cette démocratie en crise au plus proche du citoyen, à travers les élections communales et plus particulièrement les processus de composition des listes de candidats. Selon Jean Faniel<sup>2</sup>, « La commune est souvent présentée comme le premier niveau de la démocratie, l'échelon auquel les citoyens peuvent s'engager le plus facilement dans l'action politique ». La façon dont s'exerce la démocratie sera donc analysée ici au travers d'un processus peu visible pour le citoyen. En effet, la composition des listes électorales peut être considérée comme un miroir de l'élection. Sans minimiser le rôle de l'électeur, cette présélection a une importance parfois sous-estimée.

Pour traiter ce sujet, nous avons pris comme fil conducteur principal le travail sur les élections communales de 2018 en Wallonie de Régis Dandoy<sup>3</sup>. Ce travail analyse comment nous pouvons comprendre la confection des listes qui ont été présentées aux suffrages. Pour aborder plus précisément la composition des listes, nous verrons quels sont les statuts des partis et les règles

---

<sup>1</sup> Rosanvallon, Pierre. *Le bon gouvernement*. Paris : Seuil, 2015. p.9.

<sup>2</sup> Jean Faniel. « Préface ». Dans Régis Dandoy et al. *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Bruges : Vanden Broele, 2013. p.5.

<sup>3</sup> Dandoy, Régis. et al. *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Bruges : Vanden Broele, 2013.

locales, ainsi que leurs pratiques concernant l'inclusion de candidats dits « d'ouverture », qui ne sont donc pas membres du parti au moins jusqu'au dépôt des listes.

Pour comprendre plus en détail, nous avons étudié l'aspect du genre dans la composition de la liste. Le scrutin wallon de 2018 ayant été le premier où l'alternance du genre a été rendue obligatoire, l'effet sur le placement des candidats et candidates était un nouveau paramètre. Il sera par exemple intéressant d'analyser s'il a ou non été renforcé par la suppression de l'effet dévolutif de la case de tête.

Nous dresserons ensuite un tableau de la situation d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (OLLN), notre terrain de recherche, en ce qu'elle peut être particulière. Les spécificités de chaque commune peuvent en effet avoir une influence sur la représentativité des listes.

Pour la partie pratique et afin de confronter la théorie à la réalité d'une ville, nous étudierons le cas du scrutin communal de 2018 à OLLN. Le but est de déterminer au plus près du terrain les facteurs expliquant la composition des listes (électorales) présentées à l'électeur. Plus précisément, quelle est la « recette » utilisée par chaque parti ? Dans cet ordre d'idée, comment les « ingrédients », c'est-à-dire les candidats, ont-ils été trouvés par les créateurs de liste pour que le menu soit le plus alléchant ?

Nous décrirons les listes en présence à OLLN. Pour circonscrire cette recherche, nous verrons seulement en détail les quatre listes complètes. Selon Dodeigne et Vandeleene<sup>4</sup>, il s'agit du premier des quatre critères qui permettent de considérer qu'une liste a été composée de façon professionnelle. Néanmoins, nous établirons certaines corrélations ou comparaisons avec les quatre listes incomplètes quand elles peuvent apporter des éclairages intéressants.

Pour ce faire, nous avons effectué douze entretiens semi-directifs à l'aide d'une grille d'entretien que nous avons établie basées sur les théories précitées et adaptée après nos premiers entretiens exploratoires. Nous analyserons ensuite ces entretiens pour en dégager les thèmes et leurs significations pour les acteurs. Pour conclure ce travail, nous dégagerons les éléments pouvant contribuer à la théorie.

---

<sup>4</sup> Dandoy, Régis, et al. Les élections communales de 2012 en Wallonie. Bruges : Vanden Broele, 2013.

Partie théorique :

---

## 1 Partie théorique

### 1.1 Question de recherche

Notre question de recherches peut donc se formuler ainsi : « quels sont les déterminants dans la composition des listes électorales. Le cas des élections communales à Ottignies-Louvain-la-Neuve ». Nous étudierons pour cela comment les listes ont été composées. Le processus est-il institutionnalisé ? Le citoyen peut-il comprendre la procédure de mise en place d'une liste électorale ? Ensuite, comment le citoyen peut-il s'impliquer dans ce processus ? Tous les candidats sont-ils placés de la même façon sur la liste ? Les créateurs de listes ont-ils atteint l'objectif de représentativité qu'ils se sont fixé ?

### 1.2 La participation citoyenne

#### 1.2.1 La crise de la représentation

Selon Van Haute l'adhésion à un parti est faible en Belgique. De plus, cette adhésion est fort déconsidérée dans l'esprit des citoyens. Van Haute relève par contre qu'aux occasions comme les élections présidentielles aux Etats-Unis de 2008 ou les primaires UMP de 2007 en France la mobilisation a été conséquente<sup>5</sup>. Ceci nous donne deux indications contradictoires de grande échelle que nous pouvons vérifier au niveau de l'élection locale. Au niveau communal, la déconsidération du politique peut être un frein à l'adhésion à une liste de parti.

D'autre part, la participation à une liste électorale communale n'ayant pas un nom de parti national, mais un nom communément employé au niveau communal peut enlever cette réticence. A OLLN, nous avons par exemple la liste Avenir menée par des membres du CDH et OLLN 2.0-MR qui reprend au début l'acronyme de l'entité. Dans l'analyse des listes électorales déposées pour le scrutin communal d'octobre 2018, le nom IC ne représente plus seulement « Intérêts communaux » comme souvent utilisé aux élections précédentes, mais aussi

---

<sup>5</sup> Van Haute, Emilie. *Adhérer à un parti*. Bruxelles : Université de Bruxelles Eds, 2009. p.10.

« Intérêts Citoyens ». Pour Blaise<sup>6</sup>, dans le contexte de défiance citoyenne envers les listes partisanes traditionnelles, une ouverture citoyenne est mise en avant.

### 1.2.2 L'engagement en politique

Cette ouverture étant faite, voyons avec Emilie Van Haute comment situer le citoyen dans l'engagement en politique. Dans son essai « *Adhérer à un parti* », elle aborde le parcours menant à une fonction politique. Comme montré dans la Figure 1, l'individu progresse vers le centre des cercles concentriques. L'auteure distingue deux approches de cette question au sein de la recherche en sciences politiques. Cette progression peut être vue comme une volonté individuelle. « *L'adhésion est alors comprise comme une démarche personnelle, comme un choix dénotant une volonté d'engagement* <sup>7</sup> ». A l'opposé, des chercheurs analysent l'adhésion comme un phénomène collectif. Les recherches sur le sujet prendront alors en compte les partis. Pour notre recherche, tout en considérant que l'approche individuelle est importante, nous prêterons une attention particulière à l'engagement partisan. Van Haute souligne pour ce champ de la recherche, l'importance de la perception des partis. « *[..] s'intéresser aux organisations partisanes doit se faire en pleine conscience de l'hostilité assez forte à leur rencontre, parmi certains courants politiques, médiatiques, voire parmi les citoyens.* <sup>8</sup> »

---

<sup>6</sup> Blaise, Pierre et al. « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 ». Courrier hebdomadaire du CRISP 2018/16 n° 2381-2382, dans Cairn (<http://www.cairn.info>), consulté le 24 février 2020. p.35.

<sup>7</sup> Van Haute, Emilie. *Adhérer à un parti*. Bruxelles : Université de Bruxelles Eds, 2009. p.11.

<sup>8</sup> Idem, p.12.

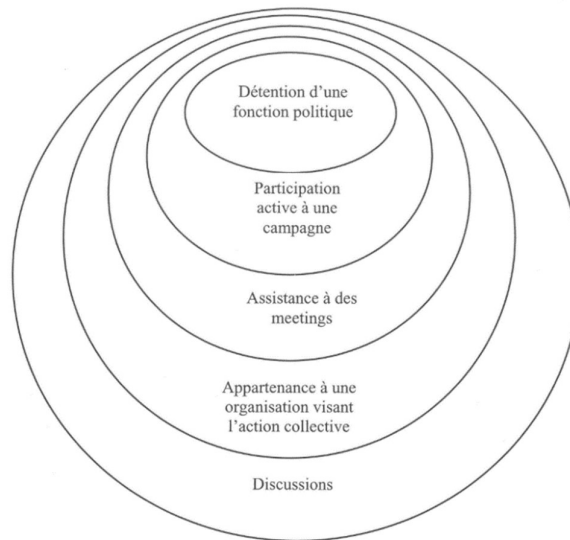


Figure 1 "représentation des modes de participations: cercles concentriques"<sup>9</sup>

### 1.2.3 Quelle satisfaction du régime démocratique

La question de la satisfaction des citoyens par rapport à la démocratie représentative a été étudiée.<sup>10</sup> Selon les auteurs, la littérature a largement abordé le paradoxe de la démocratie répandue dans le monde et critiquée là où elle. La question n'est pas de changer de mode de gouvernement. Il s'agit de la confiance dans le système démocratique en place qui en est diminuée. Dans l'article précité, les auteurs ont analysé le soutien démocratique. C'est en particulier la démocratie représentative comme nous la connaissons en Belgique qui est étudiée.

Les réponses à un questionnaire portant sur la satisfaction des citoyens quant au fonctionnement de la démocratie représentative (tableau 1<sup>11</sup>) montrent une critique du fonctionnement des partis et à 77,5% un processus de décision lourd, lent et complexe.

---

<sup>9</sup> Van Haute, Emilie. *Adhérer à un parti*. Bruxelles : Université de Bruxelles Eds, 2009. p.36.

<sup>10</sup> Bornand, Thierry. « "Satisfaits de la démocratie ? Une analyse du soutien démocratique à partir de la comparaison de deux méthodes de classification des citoyens », In: Canadian Journal of Political Science, Vol. 50, no. 3, 2014 : <http://hdl.handle.net/2078.1/185829>, consulté le 1 mai 2020.

<sup>11</sup> Idem p.802

Distribution des opinions des citoyens sur la satisfaction du fonctionnement démocratique (en pourcentage, à partir d'un échantillon total de 1 246 individus)

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Les démocraties ont du mal à prendre des décisions, il y a trop de disputes.	n	277	663	244	53	1237
	%	22,4	53,6	19,7	4,2	100,0
Les partis politiques font plus de problèmes qu'ils n'en résolvent.	n	227	531	372	99	1229
	%	18,5	43,2	30,2	8,1	100,0
Le processus de décision démocratique est trop complexe, trop obscur et trop lent.	n	255	698	218	58	1230
	%	20,7	56,8	17,7	4,8	100,0
Les partis politiques n'ont plus d'idéologies crédibles.	n	263	570	326	66	1225
	%	21,5	46,5	26,6	5,4	100,0

Tableau 1 Satisfaction du fonctionnement de la démocratie

Il est d'autre part mis en évidence que malgré cette insatisfaction conséquente face à la démocratie représentative, le Parlement conserve la confiance en tant qu'institution pour 81% des répondants. La démocratie est même considérée par 92,3% comme la « Moins mauvaise » forme de gouvernement.

Distribution des opinions des citoyens sur le soutien aux principes démocratiques (en pourcentage, à partir d'un échantillon total de 1 246 individus)

		Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Plutôt pas d'accord	Pas du tout d'accord	Total
La démocratie peut poser problème mais c'est quand même mieux que n'importe quelle autre forme de gouvernement.	n	627	512	61	35	1234
	%	50,8	41,5	4,9	2,8	100,0
Le Parlement ne réussit pas à résoudre les problèmes, c'est pourquoi il vaut mieux le supprimer.	n	70	161	479	507	1217
	%	5,8	13,2	39,3	41,7	100,0

Tableau 2: Adhésion aux principes démocratiques

Sur la base de ces six questions, les chercheurs mettent en évidence trois profils de citoyens.

Les « démocrates insatisfaits » est le groupe que les auteurs, citant Dalton et al.<sup>12</sup>, décrivent comme les plus éduqués. Ils sont critiques envers le fonctionnement de la démocratie, mais sont attachés à ses principes. Ce profil est en augmentation constante depuis les années 1970<sup>13</sup>. Le deuxième profil est celui que les auteurs<sup>14</sup> qualifient de « non-démocrates ». Ce groupe est aussi critique envers le fonctionnement comme les insatisfaits. De plus, ce sont les principes de la démocratie représentative, au moins sous sa forme actuelle qui ne sont pas acceptés. Le profil des démocrates satisfaits s'oppose aux deux précédents. Prenant en référence Almond et Verba (1965)<sup>15</sup>, ces personnes adhèrent tant au système démocratique qu'à son fonctionnement.

#### 1.2.4 Problème de l'insatisfaction face à la démocratie

Pour Pierre-Henry Tavoillot, dont nous reprenons le développement, « *la démocratie libérale souffre d'une terrible crise de la représentation, d'une grave impuissance publique et d'un profond déficit de sens. Autrement dit, elle aurait perdu, en cours de route, à la fois le peuple qui la fonde, le gouvernement qui la maintient et l'horizon qui la guide.*<sup>16</sup> ». Nous reprenons ici les trois dangers qui, comme l'auteur les nomme « *Les trois déceptions démocratiques* », menacent la démocratie libérale. Pour chaque « déceptions », une solution est envisagée. La première consiste, à renouer avec les racines de la démocratie. La crise de la représentation est « *trahison du demos par le cratos, fruit d'un déficit de contre-pouvoirs, mais aussi d'un éloignement croissant entre la sphère de décision et les citoyens.*<sup>17</sup> » Ce sont les adeptes de la démocratie participative, ou démocratie radicale, redonnant du pouvoir aux citoyens. D'autres ont un « *désir du retour d'un vrai cratos remis au service du vrai demos* » à cause de l'impuissance publique. Tavoillot citant en exemples la bureaucratie, le laxisme aux frontières,

---

<sup>12</sup> Bornand, Thierry. « "Satisfaits de la démocratie ? Une analyse du soutien démocratique à partir de la comparaison de deux méthodes de classification des citoyens », In: Canadian Journal of Political Science, Vol. 50, no. 3, 2014 : <http://hdl.handle.net/2078.1/185829>, consulté le 1 mai 2020.

<sup>13</sup> Idem p.797.

<sup>14</sup> Ibid.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> Tavoillot, Pierre-Henri. *Comment gouverner un peuple-roi ?*. Paris : Odile Jacob, 2018. p.31.

<sup>17</sup> Idem p.65

l'absence de décisions, les dictats d'organisations étrangères pour lesquelles le citoyen n'a pas été consulté. Ce qu'il appelle « *la démocratie illibérale* ». La dernière déception démocratique, le « *déficit de sens* » préoccupe les adeptes de la théodémocratie. La démocratie serait occidentale et couperait de la religion et coupe l'individu de toute transcendance.

Dans ce contexte, le rôle même de la représentation est en manque de clarté. C'est dans les travaux d'Hanna Pitkin, dans « *The concept of representation* »<sup>18</sup> que nous trouvons les définitions de la représentation ci-après résumées. La représentation substantive décrit comment un parlement va refléter démographiquement la population représentée. La représentation iconique est le représentant qui est à l'image d'une partie de la population, par exemple par l'origine communautaire, le genre ou le handicap. Le représentant indiciaire est la personne pouvant se substituer à un groupe par son vécu et les liens qui le relie aux représentés.

La représentation symbolique est la façon dont la personne élue va représenter sa communauté pendant la durée de son mandat. C'est la désignation de personnes de confiance (Trustee). Dans son discours de 1774 devant ses électeurs de Bristol, Edmund Burke décrit ainsi sa vision de la représentation politique : « *Ce devrait être le bonheur et la gloire d'un représentant de vivre dans l'union la plus stricte, la correspondance la plus étroite et la communication la plus libre avec ses électeurs. Leurs souhaits devraient avoir beaucoup de poids auprès de lui ; leur opinion, grand respect ; leur entreprise, une attention sans relâche. Il est de son devoir de sacrifier son repos, ses plaisirs, ses satisfactions aux leurs ; et surtout, toujours et dans tous les cas, préférer leur intérêt au sien.*

*Mais son opinion impartiale, son jugement mûr, sa conscience éclairée, il ne devrait pas vous sacrifier, à aucun homme ou à aucun groupe d'hommes vivant. Celles-ci ne dérivent pas de votre plaisir ; non, ni de la loi et de la constitution. Ils sont une confiance de la Providence, pour les abus dont il est profondément responsable. Votre représentant vous doit non seulement*

---

<sup>18</sup> Pitkin, Hanna. *The Concept of Representation*. Berkeley: University of California Press, 1972 [1967]. pp. 209-240.

*son industrie, mais son jugement ; et il trahit, au lieu de vous servir, s'il le sacrifie à votre avis.* <sup>19</sup>».

Pour Hanna Pitkin, cette opposition de formes de représentations n'est pas un problème. Il est important que l'autonomie de ceux qui sont représentés soit préservée par le fait que les préférences des représentés influencent les évaluations des représentants. Les représentants doivent agir de manière à préserver la capacité du représenté de tenir leurs représentants responsables et respecter la capacité du représentant à agir indépendamment des souhaits de la personne représentée.

### 1.2.5 La composition de la Chambre des Communes du Royaume-Uni

Comme nous venons de le montrer, le mode de représentation substantif tend à être le miroir de la société. C'est cette vision qu'ont étudiée Pippa Norris, de Harvard University et Joni Lovenduski, de Southampton University dans leur analyse de la composition du Parlement britannique<sup>20</sup>. En étudiant la diversité de la société britannique, surtout le genre, l'origine ethnique et des éléments socioéconomiques, les chercheuses font le constat que le Parlement n'en est pas le reflet.

L'étude de Norris et Lovenduski est intéressante dans le cas de la sélection de candidats à OLLN. Les chercheuses analysent qui sélectionne les candidats au parlement, quels sont les critères de sélection et quel est l'impact éventuel des caractères des personnes sélectionnées sur leurs décisions. Elles analysent d'abord la demande de candidats sur les listes électorales et donc l'attitude des sélectionneurs des partis. Les chercheuses partent de l'hypothèse d'un Parlement britannique démographiquement différent de la société en raison des discriminations induites par les sélectionneurs qui privilégient les hommes blancs et âgés et écarteraient les candidates et candidats issus des minorités. La raison en serait la contrainte de ressources en temps, en argent et motivations supposées. *In fine*, la crainte que ce type de candidats ne fasse

---

<sup>19</sup> The Works of the Right Honourable Edmund Burke. Volume I(London: Henry G. Bohn, 1854), pp. 446-8, source Internet « <https://www.tutor2u.net/politics/reference/representation> », consulté le 8 février 2020, notre traduction.

<sup>20</sup> Norris, Pippa, Lovenduski, Joni. *POLITICAL RECRUITMENT. Gender, race and class in the British parliament*. Cambridge: Cambridge University press, 2004.

perdre des voix. Dans la deuxième hypothèse, il est postulé que les groupes sociaux absents du parlement le sont par une absence de l'offre de candidats et candidates. Ce déficit de candidats est aussi relié aux contraintes de ressources. Renforcés par le constat d'une sous-représentation de leurs groupes, ces individus ont tendance à renoncer à s'investir. En définitive, le déficit de l'offre et celui de la demande se renforcent mutuellement. Si peu de membres d'un groupe sont représentés, ce groupe peut avoir tendance à se sentir exclu de la fonction parlementaire.

En conclusion, les auteures concluent qu'il n'y a pas de discrimination envers les femmes dans le processus de recrutement. Elles notent également que « [...] *Les preuves suggèrent que le genre influence les trois dimensions: les femmes ont tendance à soutenir légèrement plus les valeurs féministes et de gauche, à exprimer une plus grande inquiétude concernant les questions de politique sociale et à accorder une plus grande priorité au traitement des dossiers des électeurs.* <sup>21</sup>».

### 1.3 Les élections communales en Belgique

L'étude sur la constitution des listes électorales aux élections précédentes, en 2012, en Wallonie montre que la vie politique au niveau communal s'est professionnalisée<sup>22</sup>. Les grands partis nationaux sont considérés comme présentant des listes dont la constitution est établie de façon professionnelle. Dodeigne et Vandeleene n'ayant pas étudié toutes les communes wallonnes, il nous a paru intéressant de confronter la situation en Région wallonne pour ECOLO, MR, CDH et PS à la pratique d'Ottignies-Louvain-la-Neuve (OLLN). Nous pouvons également faire cette analyse sur les quatre listes incomplètes présentes au scrutin du 14 octobre 2018.

#### 1.3.1 Présentation des listes électorales

Au scrutin de 2018 à OLLN nous avons huit listes présentées à l'électeur. Nous y appliquons la typologie de Dandoy qui définit cinq idéaux types pour les listes au scrutin local<sup>23</sup>. Nous avons deux listes nationales. Celle-ci porte le même nom que le parti national. Ce parti a obtenu

---

<sup>21</sup> Idem p.224, notre traduction.

<sup>22</sup> Dandoy, Régis. et al. Les élections communales de 2012 en Wallonie. Bruges : Vanden Broele, 2013. pp73-75.

<sup>23</sup> Idem pp.20-25.

au moins un député aux élections fédérales. La liste quasi nationale ne porte pas exactement le nom du parti national. L'affiliation reste néanmoins claire et une majorité des candidats sont membres du parti national. Ce choix est stratégique selon les auteurs. La liste quasi locale contient au moins une personnalité de parti à ambition régionale ou est présente dans plusieurs communes ou encore donne des indices sur son site web ou articles de presse permettant de la raccrocher à un parti national. Enfin la liste locale n'a aucun des critères précités. Elle n'est pas rattachable à un parti national et n'est présente que dans une commune. Il y avait 208 listes locales présentées à l'électeur le 14 octobre 2018, soit moins d'une par commune wallonne. Finalement, l'alliance électorale est une liste de candidats pouvant être rattachés à au moins deux partis.

En appliquant cette classification au cas d'OLLN, nous avons donc les listes nationales d'ECOLO, du PS, du PP et de Défi. La liste Avenir nous laisse l'indice d'être proche du CDH par ses candidats et chartes graphiques, et OLLN 2.0-MR pointe clairement vers le MR. Nous avons finalement deux listes locales, ce qui est donc bien au-dessus de la moyenne régionale. Il s'agit de Kayoux et Locale.

### 1.3.2 Que nous apprend le nom des listes électorales ?

Sur les huit listes présentées aux suffrages, quatre d'entre elles ont un nom de liste qui correspond directement au nom du parti national. Il s'agit d'ECOLO, PS, DéFi et Parti Populaire. Pour Min Reuchamps, « *choisir un nom, c'est présenter à l'électeur une certaine conception de la politique communale, un certain rapport à ce niveau de gouvernance.*<sup>24</sup> » Du chapitre que les auteurs consacrent au nom des listes, nous apprenons que l'importance du nom d'une liste de doit pas être surestimée. En effet, le choix de l'électeur est un processus complexe. Mais il est néanmoins loin d'être anodin. « Le nom d'une liste est la marque de fabrique de celle-ci, celle qui peut attirer ou repousser les électeurs. C'est cela aussi les élections communales.<sup>25</sup> » Dans la typologie des auteurs, la liste OLLN 2.0-MR nous renvoie à la fois au niveau local avec le nom de la commune et la référence au parti national. Il est à noter qu'aux élections de 2012, la liste n'avait pas repris le nom national MR. Ce choix donne un aspect local

---

<sup>24</sup> Reuchamps, Min, *et al.*, "Le nom des listes". In (Eds.). Dandoy, Régis. et al. *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Bruges : Vanden Broele, 2013.

<sup>25</sup> Idem, p.45.

à la liste. Cette stratégie d’ancrage local, plus favorable dans un contexte d’élections communales, est aussi utilisée par la liste « Avenir », menée par des membres du CDH. Le nom « Avenir » entre dans la typologie « Changement-Futur » des auteurs<sup>26</sup>. Le parti national derrière la liste est cependant bien présent via la charte graphique utilisée par la liste. Finalement, nous avons les deux listes locales, soit « Local.e » et « Kayoux » qui est à classer dans la catégorie « Autre ». Les auteurs émettent l’hypothèse qu’un regard qualitatif sur le choix du nom de la liste pourrait mettre en évidence les rapports de pouvoir, les tensions et les pressions extérieures présentes au moment de la constitution de la liste<sup>27</sup>. Nous prêterons attention à cet élément lors de notre enquête de terrain.

### 1.3.3 L’analyse du professionnalisme.

Le texte qui suit est tiré des chapitres consacrés au sujet des élections de 2012<sup>28</sup>. Nous amenderons cette analyse avec le chapitre sur le professionnalisme de la création des listes aux élections communales de 2018<sup>29</sup>. Pour commencer, nous étudierons les quatre critères que Dodeigne et Vandeleene définissent pour qualifier une liste « constituée professionnellement ».

Ce sont les suivantes :

- Les procédures formelles (légales et partisanes). Chaque parti a plus ou moins défini comment une liste doit être constituée.
- La liste complète. Selon le nombre d’habitants de la commune, un nombre déterminé de sièges est à pourvoir. La liste déposée ne peut nommer plus de candidats. En présentant autant de candidats que de sièges, l’électeur peut considérer que le parti a su rassembler le nombre maximum de candidats.

---

<sup>26</sup> Idem p.43.

<sup>27</sup> Ibid. p.44.

<sup>28</sup> Reuchamps, Min, et al., “Le nom des listes”. In (Eds.). Dandoy, Régis. et al. *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Bruges : Vanden Broele, 2013.

<sup>29</sup> Dodeigne Jérémy, Teuber Ferdinand et Vandeleene Audrey, “Le scrutin communal de 2018 en Wallonie : loin d’une arène d’ « amateurs », mais une professionnalisation en baisse” In Dodeigne Jérémy, Caroline Close Vincent Jacquet, Geoffroy Matagne (Eds.). *Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles : une offre politique renouvelée?* Bruges : Vanden Broele, 2020.

- Le nombre d'élus sortants qui se représentent. Les auteurs considèrent qu'un candidat « amateur » sera plus à même de laisser sa place à l'élection suivante. Cela vaut la peine de s'arrêter sur ce point. Nous détaillons au point suivant ce qu'est « la profession de mandataire » et comment le support de l'Union des Villes et des Communes aide le « mandataire débutant » à accomplir sa tâche. L'administration communale est également là, via le Directeur Général, pour aider le mandataire à exécuter son mandat.
- Le cumul des mandats. Le critère considéré est la présence sur la liste de mandataires d'autres niveaux de pouvoir. Dans le cas de 2018, nous pourrions étendre cette analyse en considérant la candidature à l'élection provinciale qui a eu lieu également le quatorze octobre 2018. Les candidats au niveau communal pouvaient en effet être aussi sur une liste pour la province du Brabant wallon. Aux élections communales de 2018, quatre listes sur les huit présentées aux scrutins étaient complètes. Nous allons ici décrire les procédures de sélection des candidats de ces quatre partis. Nous verrons également pour ces partis comment les candidats d'ouverture ont été inclus dans la liste. En effet, si nos quatre listes sont bien liées à des partis nationaux, elles ont été complétées avec des candidats qui au moment de leur sélections n'étaient pas membres du parti auquel la liste est attachée.

#### 1.3.4 La profession de mandataire.

Pour en apprendre plus sur sa nouvelle mission, le mandataire communal débutant peut être formé en une journée par l'Union des Villes et des Communes de Wallonie (UVCW). Il existe également un manuel qui est proposé aux nouveaux élus. Ce livre reprend les informations à connaître. L'UVCW fournit des informations et formations pour les mandataires communaux. Il sera intéressant de recueillir l'avis de terrain d'élus pour mettre en perspective leurs sentiments sur la courbe d'apprentissage de l'aspect professionnel de leurs fonctions. Il est à noter également que Dodeigne, Teuber et Vandeleene, dans leur étude de 2018<sup>30</sup> utilisent le terme « citoyen » pour l'opposer à « professionnel ». Nous serons attentifs aux avis de terrain sur l'aspect professionnel et citoyen des candidats.

---

<sup>30</sup> Dodeigne Jérémy, Teuber Ferdinand et Vandeleene Audrey, "Le scrutin communal de 2018 en Wallonie : loin d'une arène d' « amateurs », mais une professionnalisation en baisse" In Dodeigne Jérémy, Caroline Close Vincent Jacquet, Geoffroy Matagne (Eds.). *Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles : une offre politique renouvelée?* Bruges, Vanden Broele, 2020. p.14.

### 1.3.5 Procédures de constitution des listes.

Voyons maintenant les règles relevées par Dodeigne et Vandeleene<sup>31</sup> pour les quatre partis ayant présentés des listes complètes, soit ECOLO, PS, MR et CDH. (La liste « Avenir » est à considérer comme liste quasi nationale liée au CDH, OLLN 2.0-MR comme liée au MR)

#### 1.3.5.1 ECOLO

Pour constituer la liste du parti ECOLO, quatre acteurs sont impliqués. Au niveau local, le comité de liste et l'assemblée des membres en règle de cotisation. Au niveau provincial, l'assemblée régionale interviendrait en cas de défaut de l'assemblée locale. Finalement, le conseil de fédération, organe du niveau national, garde un droit de regard sur la composition de la liste.

Pour constituer le comité de liste, les statuts prévoient que deux membres au minimum se réunissent. Dans les statuts du parti, les places stratégiques sont traitées différemment et les candidats à ces places ont un rôle particulier. Il s'agit pour OLLN des dix plus une première place et de la dernière, supposée avoir plus de visibilité. Les dix premières le sont car ECOLO a eu dix élus à l'élection précédente, en 2012, auxquelles une est rajoutée en cas de progression de la liste, amenant un mandataire supplémentaire.

Les statuts explicitent qui peut être candidat pour ECOLO. La première et la deuxième catégorie sont les membres d'ECOLO et de Groen. Ensuite, les candidats membres d'un autre mouvement politique avec lequel ECOLO a passé un accord afin de déposer une liste commune (sous le sigle ECOLO). Troisièmement, aux candidats qui ne sont pas membres d'ECOLO au moment du dépôt de leur candidature, le Conseil de Fédération peut décider d'imposer d'autres conditions particulières pour pouvoir être désigné comme candidats. Pour cette dernière catégorie, les candidats d'ouverture, les statuts d'ECOLO prévoient la présence d'un tiers de non-membres. Ces derniers seront auditionnés devant le bureau de campagne avant l'acceptation de leurs candidatures.

---

<sup>31</sup> Dandoy, Régis. et al. *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Bruges : Vanden Broele, 2013.

Les auteurs concluent que le parti ECOLO est celui qui a défini la procédure la plus détaillée pour la mise en place de la liste électorale. Ils ajoutent néanmoins que c'est ainsi sur papier. Il sera donc intéressant de prendre connaissance de la procédure qui a été réellement appliquée à OLLN.

#### 1.3.5.2 Centre Démocrate Humaniste

Pour analyser la liste Avenir, nous nous baserons sur les statuts du CDH. Sont-ils d'application pour cette liste ? La question peut être posée puisque la liste Avenir se présente sous le numéro 11 alors que le numéro national octroyé au CDH est le 5.

Trois acteurs interviennent pour composer les listes locales du CDH, le bureau de la section locale, qui organise un comité de la section locale. Ce dernier sera chargé de composer la liste. La liste est alors soumise au vote (poll) majoritaire de l'entière des membres de la section locale. Mais le bureau peut être dispensé d'organiser le poll. Le bureau sera ensuite chargé de compléter la liste pour atteindre les 31 candidats requis à OLLN. Si un membre est en désaccord avec la proposition de liste, celle-ci sera classée par ordre alphabétique et le nombre de voix obtenue lors d'un poll fixera l'ordre final sur la liste électorale.

Les auteurs considèrent la procédure du CDH comme relativement professionnelle vu les procédures détaillées, la compétence des personnes en charge, des élus sortants ou sélectionnés pour leurs compétences, de l'envoi préalable d'une notice sur chaque candidat et la validation du travail par un vote des membres.

#### 1.3.5.3 Parti Socialiste

Dodeigne et Vandeleene constatent pour la procédure du PS que peu de directives existent au niveau des statuts du parti. Ce sont les règles au niveau local qui priment. Ils établissent néanmoins des tendances générales. Nous devons donc vérifier si ces règles communes à plusieurs Union Socialiste Communale (USC) sont d'application à OLLN et quelles en sont les variations. Pour les auteurs, si l'absence de règle au niveau national ne permet pas de déterminer le caractère professionnel de la composition des listes, on peut constater un ensemble de règles écrites dans les communes étudiées qui attestent d'un bon niveau de professionnalisation.

Pour OLLN, l'USC rassemble les affiliés du PS. Nous n'y avons pas retrouvé les trois acteurs identifiés par les auteurs, c'est à dire premièrement le comité permanent comprenant des membres élus, donc des délégués de l'ensemble des membres, des élus locaux et un président élu par l'ensemble des membres. Le second acteur est l'assemblée générale regroupant l'ensemble des affiliés de la commune. Le troisième acteur, le comité fédéral, qui aurait un droit de regard sur la composition de la liste n'est pas mentionné dans le processus de composition de la liste électorale à OLLN. La procédure est cependant similaire. Après un appel à candidatures auprès de tous les membres de l'USC, la liste est proposée par le comité local. Ensuite, l'assemblée générale est appelée à valider la liste.

Le PS prescrit l'inclusion sur la liste de candidats d'ouverture. Deux points dans ces statuts doivent être éclairés lors de notre enquête de terrain. D'abord au point 9 sur les élections communales « *L'AG spéciale peut décider de réserver, sur proposition du Comité permanent de l'USC, des places non attribuées pour un total qui ne peut pas dépasser 20% des effectifs de la liste en vue* <sup>32</sup> ». Ensuite, et contrairement aux constatations des auteurs dans plusieurs communes, à l'USC d'OLLN, nous lisons « *Sauf s'il s'agit d'une instance communale ou locale, les membres de l'instance fédérale qui se prononcent sur le mandat ou sur la candidature sont mis en possession, préalablement au vote sur celle-ci, d'un curriculum vitae politique du candidat. Ce curriculum fait état notamment de son engagement dans l'action syndicale, associative et mutualiste ainsi que de son engagement en faveur de la liberté de pensée.* » L'adhésion aux valeurs socialistes et l'engagement du potentiel candidat d'ouverture seront sans doute un critère pour le recruter, mais ceci n'apparaît pas dans les statuts à OLLN.

#### 1.3.5.4 Mouvement Réformateur

Pour décrire le processus de composition de la liste MR, Dodeigne et Vandeleene détaillent l'alliance que constitue ce parti. Le Mouvement Réformateur est constitué du MCC (Mouvement des Citoyens pour le Changement), du PFF (Partei für Freiheit und Fortschritt-actif en communauté germanophone) ainsi que du PRL (Parti Réformateur Liberal du PRL. Mais à OLLN, il n'y a eu que la composante PRL. Il est question de la désignation de la tête de liste par le « comité de liaison », organe central et exclusif du parti. La tête de liste a ensuite

---

<sup>32</sup> PS-OLLN, USC d'Ottignies-louvain-la-Neuve : <https://ps-olln.be/wp-content/uploads/2019/10/STATUTS-USC-OTTIGNIES-LLN-amend%C3%A9s-apr%C3%A8s-AG-08102019-00000002.pdf> (Consulté le 04/01/2020).

toute latitude pour choisir ses colistiers. Ce manque d'institutionnalisation ne confère pas de caractère professionnel à la composition de la liste, selon les auteurs si elle se vérifie dans les statuts locaux d'OLLN et dans les faits. Il en est de même pour les candidats d'ouverture où rien n'est prévu dans les statuts.

### 1.3.6 Evolution des élections en 2018

L'analyse du caractère professionnel de la composition de listes électorales dont nous avons traité plus haut portait sur les élections communales de 2012 en Wallonie. Les chercheurs ont refait cet exercice pour les élections qui nous intéressent, celles de 2018<sup>33</sup>. La comparaison entre les élections de 2012 et celle de 2018 indique une diminution du professionnalisme en Wallonie. Les chercheurs émettent les deux hypothèses suivantes pour expliquer cette baisse du professionnalisme. Premièrement, « *le contexte défavorable aux partis politiques professionnels couplé à la forte « accessibilité » du niveau politique local devrait produire un afflux de listes locales nouvelles qui se traduit, in fine, en une offre politique globale moins professionnelle.*<sup>34</sup> ». Comme nous l'avons mentionné déjà, les auteurs notent la baisse de confiance des citoyens dans le monde politique en général et les récentes affaires qui ont défrayé la chronique avant les élections. Cette défiance des citoyens peut encourager, selon les auteurs, un renforcement de l'engagement citoyen grâce à l'accessibilité du niveau communal, contrairement aux niveaux régional et fédéral. De facto, le niveau de professionnalisation sera en baisse. La seconde hypothèse est un accent mis sur un renouvellement de l'offre par les partis nationaux. En effet, pour contrer l'effet de défiance, les partis peuvent choisir l'option du côté citoyen et des candidats d'ouverture pour améliorer leur image. Les auteurs citent à ce propos des articles de journaux d'avant les élections de 2018 titrant sur le caractère citoyen et d'ouverture<sup>35</sup>.

---

<sup>33</sup> Dodeigne Jérémy, Teuber Ferdinand et Vandeleene Audrey, "Le scrutin communal de 2018 en Wallonie : loin d'une arène d' « amateurs », mais une professionnalisation en baisse" In Dodeigne Jérémy, Caroline Close Vincent Jacquet, Geoffroy Matagne (Eds.). Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles : une offre politique renouvelée. Bruges : Vanden Broele, 2020.

<sup>34</sup> Idem p.2.

<sup>35</sup> Ibid. p.3.

L'analyse montre qu'en 2018 le nombre de listes incomplètes a augmenté de 8%, et ce, même parmi les listes nationales. Ceci est dû principalement à la présence des listes Défi, PTB et PP. Sans tenir compte de celles-ci, le taux de listes complètes est en augmentation par rapport à 2012 pour les partis MR et PS, les plus à même de présenter des listes complètes. Il est en légère baisse pour le CDH et ECOLO. Dans le cas d'OLLN, ce sont quatre partis nationaux, si nous assimilons Avenir au CDH, qui présentent des listes complètes. Cela vérifie bien l'hypothèse des chercheurs. La présence des listes incomplètes de DéFi et PP ainsi que deux listes dites « citoyennes » est également en accord avec les constats faits par les chercheurs en Wallonie. Des partis nationaux émergents n'atteignent pas le critère de professionnalisme de la liste complète. Également, les chercheurs constatent un plus grand nombre de listes locales par rapport à 2012.

Le deuxième critère de professionnalisme étant les mandataires élus qui se représentent, les auteurs observent une diminution par rapport à 2012 des bourgmestres qui se représentent. Les raisons pour l'expliquer pouvant être multiples, les auteurs citent un renouvellement, ce que nous trouvons dans les statuts d'ECOLO comme recommandation. Il y a aussi l'âge et la longue carrière. Le cas du bourgmestre sortant d'OLLN, Jean-Luc Roland, est évoqué. En effet, ayant effectué trois mandatures comme bourgmestre, nous sommes au-delà des standards de longévité au parti écologiste.

L'hypothèse des auteurs d'une baisse de professionnalisme en 2018 se confirme encore plus pour les conseillers sortants qui ne se représentent pas. Ils étaient 43,7% en 2018 pour 50,6% en 2012. Pour les fonctions scabinales cependant, les échevins et le président de CPAS qui se représentent sont en hausse. Les auteurs expliquent cela par l'attractivité de ces fonctions. Leur rémunération peut amener à construire une carrière semi-professionnelle. La position permet également de réaliser des projets dans la commune. « *Il n'en reste pas moins qu'à l'issue des élections, ce sont toutefois des candidats expérimentés de la vie politique locale – particulièrement issus du collège – qui obtiennent la majorité des mandats dans les conseils de Wallonie*<sup>36</sup> » écrivent les auteurs. Ils notent surtout que la proportion de candidats amateurs est plus élevée sur les listes nationales.

---

<sup>36</sup> Ibid. p.17.

## 1.4 La constitution des listes communales.

### 1.4.1 Les règles légales.

Pour comprendre les contraintes des créateurs de listes, nous devons présenter les règles fixées par le Code wallon de la Démocratie Locale et de la Décentralisation (CDLD)<sup>37</sup>. Le CDLD détermine qui peut se porter candidat et la question du genre, aussi appelée la « tirette ». Les citoyens belges et ceux issus de l'Union européenne peuvent se porter candidats dès l'âge de 18 ans. Une condition supplémentaire est le domicile dans la commune. Le nombre de candidats maximum dépend du nombre de sièges à pourvoir au conseil communal. Ce nombre de sièges dépend du nombre d'habitants. Une grille fixe le nombre de conseillers entre 7 et 55, par nombres impairs. Ce nombre est de 31 au conseil communal d'OLLN. La liste électorale peut alors comporter au maximum 31 candidats.

### 1.4.2 Placement selon le genre sur la liste.

C'est en 1921 que les femmes ont obtenu le droit d'être candidates aux élections communales<sup>38</sup>. Depuis, la proportion de femmes élues dans les conseils communaux n'a cessé de croître pour atteindre 38,6% aux élections de 2018<sup>39</sup> comme le montrent Istasse et Van Den Abeel. Pour ces auteurs, cette augmentation n'est pas due uniquement à l'électeur. Il s'agit aussi d'une volonté politique<sup>40</sup>. Depuis le début des années 1990, plusieurs mesures ont été prises pour imposer la mixité des genres sur la liste et aux places stratégiques, à savoir les deux à trois premières places sur la liste. En effet, les élections locales de 2018 ont dû pour la première fois alterner les genres des candidats sur la liste, à l'exception des deux dernières places. Il y a donc dû y avoir autant

---

<sup>37</sup> 22 avril 2004, consolidé pour la dernière fois avant les élections communales le 18 juillet 2012.

<sup>38</sup> Loi du 19 février 1921 modifiant la loi du 12 septembre 1895 relative aux élections communales,

Moniteur belge, 24 février 1921.

<sup>39</sup> Istasse, Cédric, Van Den Abeel, David. «Les facteurs déterminant la proportion de femmes parmi les élus. ». « Courrier hebdomadaire du CRISP 2019/5 n° 2410-2411, dans Cairn (<http://www.cairn.info>), consulté le 24 février 2020. p.9.

<sup>40</sup> Idem p.11.

d'hommes que de femmes, à un candidat près. De plus, les places stratégiques, à l'exception de la dernière place, devaient alterner les hommes et femmes.

Après analyse des résultats des élections communales de 2018, Istasse et Van Den Abeel notent que la Wallonie, qui a instauré la tirette, a une proportion de femmes élues qui a le plus augmenté qu'en Flandre où la législation n'a pas été modifiée en ce sens. Cependant, la Région germanophone a plus évolué quant au nombre de femmes élues. Pour les auteurs, une explication qui avait été avancée est la suppression, en Wallonie, de l'effet dévolutif de la case de tête<sup>41</sup>, le but étant de « contrecarrer un effet de vedettariat » et de donner plus de poids au choix de l'électeur jusqu'en 2012, les votes en tête de liste étaient répartis entre les candidats qui en avaient besoin pour atteindre le chiffre d'éligibilité. La dévolution des sièges peu s'en trouver modifiée en faveur de candidats placés aux premières places de la liste, dites stratégiques. Cumulée avec la règle de la tirette selon laquelle deux femmes devaient occuper les quatre premières places, les femmes auraient profité de ce « pot commun » de voix de case de têtes pour être élues. Après une simulation pour 2018 utilisant l'ancienne règle de dévolution de la case de tête de 2012, Istasse et Van Den Abeel ne notent pas de réelle différence quant au nombre de femmes élues. Nous pouvons néanmoins considérer que lors de la constitution des listes, les créateurs de listes pouvaient envisager ce changement de mode de calcul comme important dans leurs choix.

En 2012, la Wallonie ne comptait qu'un peu plus d'un tiers de femmes dans ses conseils communaux (35,8 %) et un quart dans ses collèges communaux (26,8 %, à savoir 30,0 % de femmes parmi les échevins et à peine 12,6 % parmi les bourgmestres). Par ailleurs, on sait également que, au cours des campagnes électorales, les candidates sont généralement moins mises en avant que les candidats par les formations politiques. Ces candidates bénéficient de moins de moyens financiers lors de la campagne.

Un autre effet de la règle de la tirette concerne la dernière place sur une liste qui compte un nombre impair de candidats, comme c'est le cas à OLLN pour les listes complètes à 31 candidats. Au choix, un homme ou une femme peuvent occuper cette place, qui est considérée comme stratégique. En Wallonie en 2018, cette place a majoritairement été occupée par un

---

<sup>41</sup> Ibid. p.16.

homme. Un dernier effet noté par les auteurs est la préférence des électeurs masculins de voter pour des hommes alors que les électrices votent tant pour les candidats que les candidates.

Si cet aspect est important pour le choix des candidats en Wallonie, il n'en a pas été ainsi dans le Brabant wallon où le nombre d'élues a progressé de 5,7 % (44,3 %). Ce que les auteurs notent aussi, c'est la disparité de femmes élues entre les formations politiques. ECOLO (53,1%) et le PTB (48,7%) dépassent largement les autres partis. Si OLLN n'a pas eu de liste PTB, ECOLO est depuis trois mandatures le premier parti en nombre de femmes élues. Nous pourrions nous attendre à ce que cet aspect soit un facteur important dans la composition de la liste. Comme le montre la figure 1, OLLN est une des entités avec le plus de candidates aux places stratégiques.

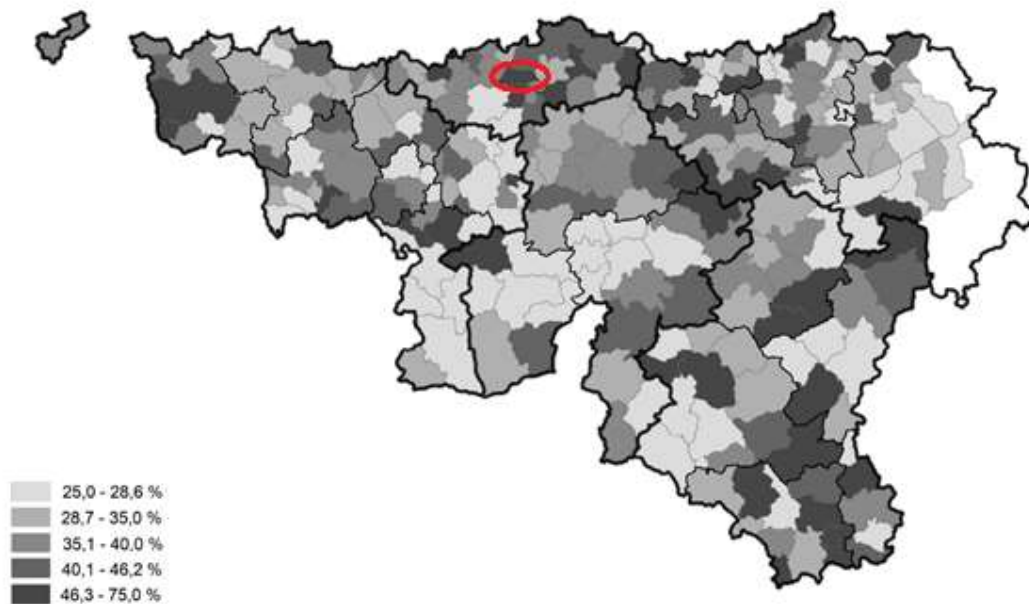


Figure 2 Proportions de femmes parmi les candidats positionnés aux places stratégiques des listes (Wallonie francophone, élections communales du 14 octobre 2018)<sup>42</sup>

### 1.5 Conclusion de la partie théorique

Le cadre théorique que nous avons posé ici nous donne une vision du contexte de préparation des élections communales du 14 octobre 2018 tel qu'il était pour les créateurs de listes. Ces personnes ont eu à se confronter à leurs concitoyens. Or il apparaît que ces derniers sont en

---

<sup>42</sup> Ibid. p.92.

partie méfiants par rapport au monde politique. Dans un contexte encore plus défavorable imputable aux affaires, ont-ils pu compter sur le même attachement dont bénéficie la démocratie parlementaire ? Nous avons vu que les quatre listes nationales en Wallonie se sont fortement renouvelées, mais que les échevins, contrairement aux conseillers communaux, se seraient plutôt représentés aux suffrages de l'électeur.

Nous pourrions confronter la vision d'un recrutement de candidats au mode de représentation symbolique. La liste qui sera présentée à l'électeur prétend-elle être le reflet de la population de la commune, et si c'est le cas, les bons candidats ont-ils été trouvés ? C'est à ces questions que nous tenterons de répondre par notre recherche.

Ce suffrage a été le premier à imposer une alternance de genre sur la liste. Nous serons attentifs aux placements de candidats et surtout candidates sur la liste.

## Champ d'études : la commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve

---

## 2 Champ d'études : la commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve

### 2.1 Introduction

Notre terrain de recherche étant la commune d'OLLN, située dans la province du Brabant wallon, nous commencerons par une présentation de quelques indicateurs sociodémographiques et socioéconomiques. Cela permettra d'avoir une compréhension de la population parmi laquelle les candidats doivent être recrutés.

### 2.2 Démographie

Sur le site web de la commune d'OLLN, nous trouvons que l'entité comptait 31.347 habitants au 1er janvier 2018. Selon la répartition par ville et villages, Louvain-la-Neuve, avec 10.710 habitants est la plus grande entité. Ensuite Ottignies compte 10.049 habitants, Limelette, 5.388 et Céroux-Mousty 5.200. Il est à noter que Céroux et Mousty sont deux villages distincts avec une identité propre. Le site de la Ville indique qu'il y a 4.550 étrangers domiciliés sur son territoire. 136 nationalités sont représentées. Nous n'avons pas les chiffres des étrangers ressortissants de l'Union européenne et leurs inscriptions sur la liste des électeurs.

### 2.3 Une commune inégalitaire

Sur le plan socio-économique, Ottignies-Louvain-la-Neuve est la commune la plus inégalitaire de Wallonie. Comme le montre la Figure 3, en prenant le nombre de Revenu d'Intégration Sociale (RIS), soit 669 en mars 2019<sup>43</sup> pour 31.385 habitants, ce qui représente 21,19%, nous sommes très au-dessus de la médiane nationale.

---

<sup>43</sup> SPP Intégration sociale, Revenu d'intégration (RIS) par commune : [https://stat.mis.be/fr/dashboard/ris\\_cities?menu=map](https://stat.mis.be/fr/dashboard/ris_cities?menu=map) (consulté le 1 mai 2020).

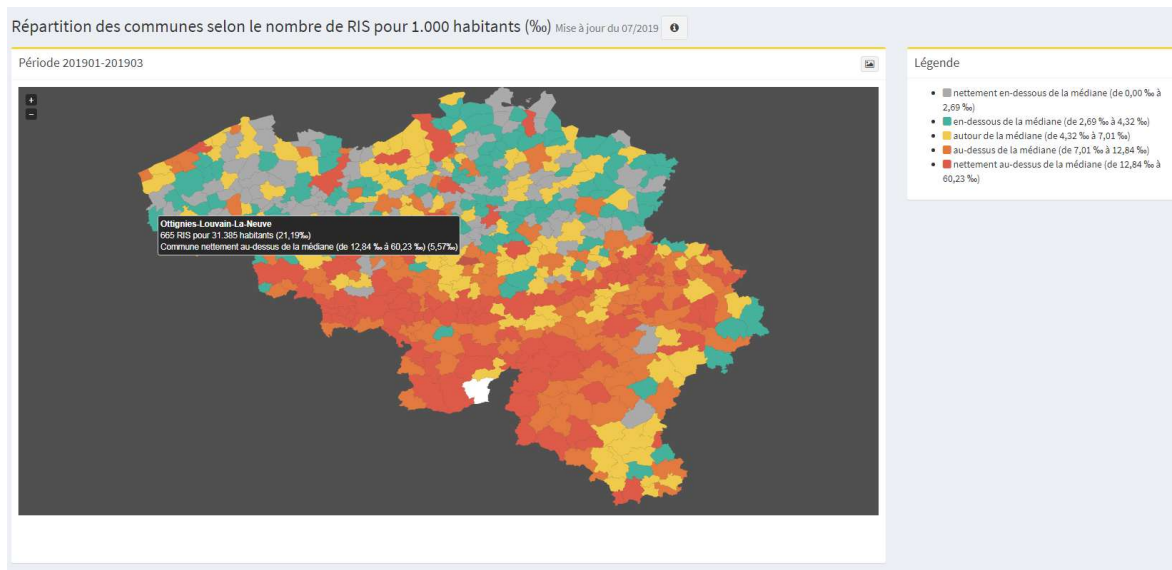


Figure 3. Nombre de personnes ayant le RIS à O-LLN.

Bien que située dans la province wallonne ayant le revenu fiscal annuel moyen le plus élevé (21.035€, contre une moyenne de 17.281€ en Wallonie), OLLN est la dernière commune de cette province sur le plan des revenus par habitant<sup>44</sup>.

Les autorités communales ont mis en place durant les dernières années une politique de logement social. Diverses initiatives sont inscrites sur le Plan Stratégique Transversal pour rendre le logement accessible<sup>45</sup>. Mais les finances communales restent fortement déficitaires, il est probable que des apports de nouvelles sources de revenus soient indispensables. Si, d'une part, l'augmentation des taxes communales est une contrainte, chercher à encourager la création de commerces et rendre la commune attractive pour les entreprises doit être encouragé. Mais des commerces de luxe supplémentaires peuvent encourager la gentrification et en corollaire les recettes fiscales. Il faudra toutefois prendre garde à ne pas encourager la gentrification sous prétexte d'augmenter les recettes fiscales.

Ces défis posés à la Ville d'OLLN sont en partie la conséquence de la ville universitaire créée il y a près de cinquante ans. Louvain-la-Neuve est la dernière ville fondée en Belgique à

<sup>44</sup> Procès-verbal du Conseil communal d'Ottignies-Louvain-la-Neuve du 26 novembre 2019.

<sup>45</sup> Ibid.

l'occasion du déplacement de la partie francophone de l'UCL-KUL au début des années '70. L'Université ayant fait le choix de créer une vraie ville et non un campus, des habitants s'installèrent. Ils se regroupent en une association d'habitants comme l'écrit Paul Thielen, un des pionniers : « À l'automne 1971, des acteurs du secteur socioculturel venus visiter ensemble le site de Louvain-la-Neuve prennent soudain conscience de ce qu'une ville se construit avec une gestion efficace, mais unique. Pour beaucoup des futurs usagers de la ville, l'UCL est à la fois propriétaire, employeur, rédacteur de règlements, intermédiaire avec les instances publiques... Deux futurs habitants suscitent un conseil des résidents qui demande à rencontrer régulièrement les maîtres d'œuvre de la ville nouvelle. <sup>46</sup>». L'entité de Louvain-la-Neuve est donc une ville jeune avec un projet maintenu par un mouvement de pression (une association d'habitants).

Une explication de cette dynamique peut être trouvée dans le rapport des démographes au sujet de l'indicateur d'instruction<sup>47</sup>. Le rapport indique que la proportion des diplômés du supérieur dans la commune est particulièrement élevée. « Elle est proche de 52% alors qu'elle n'est que de 39% pour le Brabant wallon et 25% pour la Région wallonne <sup>48</sup>».

Le rapport met également en évidence une très grande mobilité<sup>49</sup>. Le taux de mobilité d'une commune est la mesure des migrations de la commune avec l'extérieur.

$$\frac{\text{Entrants} + \text{Sortants}}{\text{Population moyenne}} = \text{Taux de mobilité}$$

A OLLN, ce taux est de 21% entre 2005 et 2009 et était en croissance. Les chercheurs attribuent ce taux élevé à la présence d'une université à rayonnement international sur son territoire. Le profil migratoire d'OLLN est donc sensiblement différent du reste du Brabant wallon. La province attire le groupe d'âge des 30-44 ans. OLLN, à l'inverse les repousse. Ce sont les jeunes

---

<sup>46</sup> Thielen, Paul. « Louvain-la-Neuve a quarante ans. Des utopies bâtisseuses aux confrontations refondatrices ». La Revue Nouvelle, Numéro 09 - Septembre 2012.

<sup>47</sup> Eggerickx, Thierry, *et al.* « Séminaire de démographie appliquée. La mixité sociodémographique à Ottignies-Louvain-la-Neuve », 2012, UCLouvain.

<sup>48</sup> Idem p.10.

<sup>49</sup> Ibid. p.13.

adultes de 20 à 29 ans qui apprécient la commune. Les 60 à 74 ans sont également surreprésentés. Ces constats méritent d'être analysés.

#### 2.4 La gentrification et périurbanisation

Pourquoi les familles quittent-elles Louvain-la-Neuve ? Est-ce faute de moyens financiers alors qu'elles souhaitent y rester ? Est-ce dû à d'autres facteurs ? D'autres familles, dans les mêmes conditions, éprouvent des difficultés pour s'y installer. Comme nous l'avons expliqué, les 25-44 ans ont tendance à quitter Louvain-la-Neuve. En reprenant les études de 2006, 2011 et 2014 du centre DEMO<sup>50</sup>, nous constatons que ce phénomène prend de l'ampleur. Les premiers habitants ont créé, à partir de 1972, une ville attrayante. À partir des années 2000, une population de classe sociale dite supérieure a été attirée, chassant les jeunes ménages à faible patrimoine. Ce sont de grands projets de promoteurs immobiliers commerciaux et résidentiels qui seraient les instigateurs de ce revirement. Pouvons-nous dès lors parler de gentrification ?

Cette vision peut aussi être vue différemment si on l'analyse du point de vue de la pyramide des âges. La tranche d'âge au-delà de 60 ans est surreprésentée, car il semble que les personnes âgées soient attirées par les facilités offertes par cette ville. Ce sont aussi des personnes qui sont plus aisées que les jeunes ménages et qui ont un capital à investir. Il s'agirait donc plutôt d'étudier une ségrégation sociale dans la ville et une périurbanisation pour les jeunes ménages. Ceci peut avoir un impact sur l'engagement des jeunes en politique. Cela peut aussi amener une pression sur les choix politiques. Les candidats se feront aussi plus rares due à cette migration car un aspect de la carrière politique locale est du fait de la personne vivant dans la commune depuis son enfance. D'autre part, l'inaccessibilité du logement est potentiellement un thème clivant dans la politique locale.

#### 2.5 La consultation populaire comme exemple de dynamique citoyenne

Un aspect qui peut avoir eu un impact sur les élections communales de 2018 est le mouvement d'opposition à l'agrandissement du centre commercial « L'Esplanade » à Louvain-la-Neuve.

---

<sup>50</sup> Eggerickx, Thierry, *et al.* « Les Néo-Louvanistes en 2011 ». <https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-demo/isa/Eggerickxetal2s1.pdf> consulté le 6 janvier 2018.

Pour décrire cette action collective, comme référence temporelle, nous nous sommes appuyé sur des documents remontant à septembre 2014 dans le prolongement de réunions d'un groupe de membres de l'Association des Habitants de Louvain-la-Neuve (AHLLN) consacré aux questions d'urbanisme. Ce groupe avait plusieurs membres impliqués dans un collectif appelé Urbaverkoi. Ce collectif défendait les intérêts des riverains du parking relais RER qui a été construit entre 2016 et 2018 entre les quartiers de la Baraque et de Lauzelle à Louvain-la-Neuve.

L'activité du mouvement d'opposition à l'extension de l'Esplanade a connu une certaine fin en octobre 2017, soit trois mois après la consultation populaire qui a clairement marqué l'apogée de l'action collective. La consultation populaire en Wallonie est une action politique définie dans le Code de la démocratie locale (CDL). Le projet de consultation populaire donne le deuxième critère de dimension collective, l'action est politique. Cette organisation de la pétition devant atteindre les 3300 signatures nécessaires à la consultation populaire est un objectif sociopolitique. Le refus de l'extension du centre commercial par une majorité de votants était attendu par les pétitionnaires. Cet objectif a été atteint. En juin 2017 s'est donc tenue une consultation populaire.

### 2.5.1 La politique à Ottignies-Louvain-la-Neuve

Lors des élections de 2018, huit listes ont été déposées contre cinq listes en 2012. Les quatre listes complètes sont issues des grands partis régionaux, soit ECOLO, MR sous le nom d'OLLN 2.0, PS et CDH sous le nom d'Avenir. La liste Parti Pirate qui s'était présentée en 2012 n'est plus présente, mais nous retrouvons en 2018 des candidats de cette liste sur la liste Kayoux, une des quatre listes incomplètes à ce scrutin. Nous avons également DÉFi comme liste régionale, la volonté du président Maingain était d'être présent dans chaque commune, comme nous l'a expliqué la tête de liste à OLLN. Le Parti Populaire (PP) est également régional et a présenté sept listes dans le Brabant wallon. Il est à noter pour notre recherche et le contact avec les créateurs de listes et les non-candidats que ce parti est « considéré, notamment dans la presse, comme relevant de l'extrême droite »<sup>51</sup>. La huitième liste, Local.e, est une liste se présentant à l'instar de Kayoux, citée plus haut, comme « Liste citoyenne ». Lors de la constitution des listes,

---

<sup>51</sup> Blaise, Pierre et al., « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 ». Courrier hebdomadaire du CRISP 2018/16 n° 2381-2382, dans Cairn (<http://www.cairn.info>), consulté le 24 février 2020. p.37.

en juillet 2018, les participants de cette liste se sont séparés en deux collectifs. Les partants ont gardé le nom de Local.e, le reste du collectif de départ, plus nombreux, a pris le nom de Kayoux. Il est à ce stade intéressant de comprendre les motivations des créateurs des listes, celles de la « Liste citoyenne ». La présentation d’alternatives, avec quatre nouvelles listes en 2018, a pu compliquer la recherche de nouveaux candidats pour les partis traditionnels. Nous pouvons déjà constater qu’au vu des chiffres de participation (voir Tableau 1) aux élections, l’abstention est en très légère baisse.

Tableau 1 Résultats chiffré des élections de 2012 et 2018<sup>52</sup>

	2018	2012
Inscrits	22078	21664
Bulletins déposés	19498	19056
Blancs et nuls	969	901
Votes valables	18529	18155
Abstention (%)	16,07	16,20

## 2.6 Conclusion sur le terrain de recherche.

La commune d’OLLN est surtout réputée par le rayonnement de son université. Ce qui ressort des statistiques démographiques est le niveau élevé de diplômés dans la commune, deuxième après Lasne dans le Brabant wallon. Ceci ne doit pas cacher qu’il s’agit également de la commune la plus inégalitaire de Wallonie. Pour cette raison, entre autres, nous voyons un taux conséquent de migration. Il est possible de considérer qu’il y a une gentrification en cours à Louvain-la-Neuve. Avec les jeunes quittant la ville, une périurbanisation est aussi observable.

---

<sup>52</sup> Wallonie.be, site des élections de 2018, résultats officiels, « <https://elections2018.wallonie.be/fr/resultats-chiffres?el=CG&id=CGM25121> » consulté le 26 février 2020.

Quel impact pour le recrutement de candidats désireux de s'investir dans la politique locale ?

Quel choix peut être proposé à l'électeur ?

Selon le concept de représentation symbolique, des candidats devraient venir des différentes entités et de milieux sociodémographiques opposés. Chaque liste doit pour cela atteindre une bonne diversité de candidats.

## Partie pratique

---

### 3 Partie pratique

#### 3.1 Introduction

#### 3.2 Réflexions méthodologiques

##### 3.2.1 L'analyse thématique

Pour analyser nos entretiens, la méthode d'analyse thématique nous a paru la plus pertinente. Nous nous sommes basé sur l'ouvrage de Pierre Paillé et Alex Mucchielli, « L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales »<sup>53</sup> pour ce chapitre. Cette méthode d'analyse permet de saisir l'ensemble des thèmes pertinents d'un corpus et de tracer des parallèles ou des oppositions entre eux. « L'arbre thématique » sera le panorama des différentes tendances à l'étude. Nous y verrons comment les principales tendances se recourent, se contredisent et se complètent.

L'analyse thématique peut se faire de deux manières. La première est la thématization en continu. Le corpus est parcouru en relevant les thèmes et constructions de l'arbre thématique. L'arbre ne sera parachevé qu'à la fin de l'analyse du corpus. La seconde méthode est la thématization séquencée. Cette démarche est plus hypothético-déductive. Sur la base de la partie aléatoirement choisie du corpus, une fiche thématique est réalisée. Ensuite, la liste de thèmes est appliquée à l'ensemble du corpus, avec possibilité ou non de rajouter des thèmes.

Pour la sélection des thèmes, les auteurs considèrent ces éléments :

- Quel est l'objet de l'étude ?
- Quelles sont les questions de la recherche ?
- Quels sont les objectifs de l'analyse ?
- Quel est le résultat attendu ?
- Comment s'est déroulée l'enquête ?

---

<sup>53</sup> Paillé, Pierre, Mucchielli, Alex, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin, 2012.

- Quelles informations nous livre-t-elle déjà ?
- Ces éléments permettront d'explicitier et justifier le choix des thèmes.

Les auteurs définissent un thème comme « Un ensemble de mots permettant de cerner ce qui est abordé dans l'extrait du corpus correspondant, tout en fournissant des indications sur la teneur du propos ». Ils définissent la rubrique comme un outil intermédiaire de thématisation pour catégoriser un article du corpus. La rubrique peut être un thème ou un ensemble de thèmes. Les auteurs considèrent trois utilités aux rubriques en analyse thématique.

- Regrouper des informations telles que les données hors des thèmes, par exemple sociodémographiques.
- Afin de regrouper les thèmes lors du processus de création.
- Sert à la construction de l'arbre thématique.

Les auteurs insistent sur le choix par le chercheur du niveau d'inférence. Ils entendent par-là, le rapport entre le matériel empirique, la retranscription des entretiens ou les documents analysés et le thème retenu. Si les mots utilisés sont suffisamment clairs et précis, ils peuvent servir de thème.

Pour la construction de l'arbre thématique, les auteurs utilisent le regroupement de thèmes et les disposent autour d'axes qui formeront les branches. Par exemple, il est probable que notre grille d'entretien sera une première direction de la thématisation. Nous allons chercher à savoir, pour l'aspect professionnel de la création de la liste, de quelle façon les acteurs ont procédé, quelles ont été les contraintes imposées par les statuts du parti et les règles de la section locale. Ceci pourra être le premier axe thématique pour notre recherche sur le professionnalisme de la composition de la liste. Un deuxième axe thématique est l'engagement en politique et son corollaire, le refus d'engagement. Quels ont été les refus. Le troisième axe serait la confection de la liste en elle-même, avec l'attribution des places stratégiques. Pour les places qui ne sont pas considérées comme stratégiques, quelles personnes sont sélectionnées et avec quels objectifs.

### 3.2.2 L'entretien semi-directif

Nous avons choisi la méthode de l'entretien semi-directif afin d'obtenir les informations relatives aux hypothèses que nous avons formulées plus haut. Selon Van Campenhoudt et al.<sup>54</sup>, cette méthode permet avec une série de questions ouvertes comme guide, de laisser les acteurs exprimer leurs visions de la mise en place de la liste électorale et de faire apparaître l'importance accordée à chaque aspect. Selon les auteurs, elle permet de montrer « *L'analyse du sens que les acteurs donnent à leurs pratiques et aux événements auxquels ils sont confrontés : leurs représentations sociales, leurs systèmes de valeurs, leurs repères normatifs, leurs interprétations de situations conflictuelles ou non, leurs lectures de leurs propres expériences, etc.* »<sup>55</sup> L'expérience et les informations des personnes interrogées ont permis de recueillir le matériel empirique que nous avons confronté à l'état de la recherche.

Notre grille d'entretien (en Annexe 5) se compose de huit questions

### 3.3 Les listes de 2012 et 2018.

Sur la base des élections passées et des listes déposées, nous pouvons répondre aux quatre critères du caractère « représentatif » des listes déposées en 2018 à OLLN à l'instar des chercheurs Dodeigne, Teuber et Vandeleene, dans leur étude de 2018<sup>56</sup>. Vu le caractère qualitatif de notre recherche empirique et le terrain étudié, nous pouvons évaluer plus en profondeur pour une commune donnée le critère du caractère professionnel des candidats. Nous irons également vérifier l'adéquation entre les procédures statutaires et leurs applications lors de la mise en place des listes.

Comme les auteurs, nous qualifierons les candidats ayant déjà exercé un mandat politique de professionnels. Nous chercherons au plus loin possible si, dans leurs carrières, ils ont exercé une fonction d' élu communal, bourgmestre, échevin, conseiller communal, président de CPAS, président du Conseil Communal ou mandat à un autre niveau de pouvoir.

---

<sup>54</sup> Van Campenhoudt, Luc, et al. *Manuel de recherche en sciences sociales-5e édition*. Paris : Dunod, 2017. p. 242.

<sup>55</sup> Idem p.244.

<sup>56</sup> Dodeigne Jérémy, Teuber Ferdinand et Vandeleene Audrey, "Le scrutin communal de 2018 en Wallonie : loin d'une arène d' « amateurs », mais une professionnalisation en baisse" In Dodeigne Jérémy, Caroline Close Vincent Jacquet, Geoffroy Matagne (Eds.). *Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles : une offre politique renouvelée?* Bruges : Vanden Broele, 2020.

### 3.3.1 Liste OLLN-2.0-MR

Nous assimilons cette liste au parti national MR. Le nom comprend le lien avec le Mouvement Réformateur. Les candidats en tête de liste sont des membres du MR. Le MR a coutume de laisser toute latitude à la tête de liste pour choisir ses colistiers. Un modèle de statuts a néanmoins été proposé mais il n'a pas été évoqué lors de notre entretien avec la créatrice de la liste MR. La liste OLLN 2.0 – MR (en annexe 1) se compose de 31 candidats. Quatorze d'entre eux étaient déjà candidats en 2012. Huit d'entre eux ont déjà exercé un mandat politique. Bien que dans l'opposition depuis trois mandatures, le MR a souvent tenu les rênes de la commune. Nous voyons dans cette liste Jacques Otlet qui fut durant sa carrière politique bourgmestre, député wallon et était en 2018 conseiller provincial. Il s'agit pour lui d'une assez longue carrière. Cela explique sans doute qu'il ne soit plus la tête de liste. Du point de vue des candidatures féminines, seule deux candidates ayant exercé un mandat sur huit se présentent.

### 3.3.2 Liste ECOLO

Le parti ECOLO était avant les élections de 2018 le premier parti de la coalition qui forme la majorité depuis trois mandatures avec comme bourgmestre Jean-Luc Roland. Ce dernier ne se représente pas. Les statuts d'ECOLO sont les plus détaillés selon Dodeigne et Vandeleene<sup>57</sup>. Ses recommandations ont été suivies lors de la création de la liste en 2018. Nous retrouvons 31 candidats sur la liste ECOLO (en Annexe 2). Huit d'entre eux était déjà candidats en 2012. Cinq d'entre eux ont déjà exercé un mandat politique. Dans les statuts du parti écologiste, nous retrouvons la prescription de ne pas cumuler de mandats. Se représenter à l'élection suivante si un mandat a été exercé doit faire l'objet d'une autorisation d'exception. Certains mandataires ont néanmoins une certaine carrière derrière eux.

### 3.3.3 Liste PS

Le Parti Socialiste était en 2012 et 2018 le plus petit parti de la coalition avec quatre élus en 2012 et trois élus en 2018. Les statuts du PS sont détaillés pour l'USC d'Ottignies. Ils ont été suivis lors de la création de la liste en 2018. Nous retrouvons 31 candidats sur la liste PS (en

---

<sup>57</sup> Dandoy, Régis. et al. Les élections communales de 2012 en Wallonie. Bruges : Vanden Broele, 2013. p.78.

Annexe 3). Huit d’entre eux étaient déjà candidats en 2012. Deux d’entre eux ont déjà exercé un mandat politique. La longévité politique de la tête de liste, Mme Annie Galban-Leclef, est notable, avec plus de trente années d’engagement politique.

### 3.3.4 Liste Avenir

La liste Avenir est apparentée au CDH. Elle est le deuxième parti de la coalition ECOLO-PS-CDH, avec cinq élus en 2012 et sept élus en 2018. Les statuts du CDH sont détaillés et utilisés par Avenir à Ottignies. Elles ont été suivies lors de la création de la liste en 2018. Nous retrouvons 31 candidats sur la liste (en annexe 4Annexe 4Annexe 3). Douze d’entre eux étaient déjà candidats en 2012. Cinq d’entre eux ont déjà exercé un mandat politique.

### 3.3.5 Liste Kayoux

La liste Kayoux est une liste qui se nomme « citoyenne ». Un seul des dix-huit candidats en 2018 a exercé un mandat politique. La liste a été créée en 2018. Nous notons l’absence de procédure de sélection des candidats et composition de la liste au-delà du tirage au sort<sup>5859</sup> que nous retrouvons décrites dans la « charte » publiée sur le site web<sup>60</sup>. Trois candidats sur cette liste étaient déjà candidats en 2012 sur la liste du Parti Pirate à OLLN.

### 3.3.6 Les trois autres listes

Il nous reste les listes DéFi, PP et Local.e. Deux des trois listes nationales inscrites aux suffrages, DéFi et PP sont des listes nationales. Elles n’ont pas obtenu assez de voix pour avoir un élu. Local.e est la seconde liste dite « citoyenne » et elle n’a pas eu d’élu au scrutin de 2018. Local.e, était menée par un conseiller communal de la liste OLLN 2.0 (MR) sortant.

---

<sup>58</sup> Dodeigne Jérémy, Teuber Ferdinand et Vandeleene Audrey, “Le scrutin communal de 2018 en Wallonie : loin d’une arène d’ « amateurs », mais une professionnalisation en baisse” In Dodeigne Jérémy, Caroline Close Vincent Jacquet, Geoffroy Matagne (Eds.). Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles : une offre politique renouvelée ? Bruges : Vanden Broele, 2020. p. 20.

<sup>59</sup> Kayoux. Site Internet de la liste, « <https://kayoux.be/fr/candidats> » visité le 22 février 2020.

<sup>60</sup> Kayoux. Site Internet de la liste, « <https://kayoux.be/fr/notre-programme> » visité le 22 février 2020.

Cette initiative peut s'expliquer par le climat dont parle Dodeigne et *al.*<sup>61</sup> de défiance du politique.

### 3.3.7 Que nous disent ces huit listes

L'analyse des huit listes confirme la situation de baisse de professionnalisme par renouvellement de candidats sans expérience d'élu. Le renouvellement de l'offre sur les listes nationales déjà présentes en 2012 ainsi qu'un accroissement de l'offre par quatre nouvelles listes semble signifier que l'électeur a un plus grand choix à OLLN. L'application professionnelle dans la constitution des listes nationales plaide en faveur d'un bon choix proposé à l'électeur. De plus, la présence de listes citoyennes dont une a innové par le tirage au sort de l'ordre sur la liste augmente encore l'éventail de possibilités offertes. Nous nous demanderons, pour l'électeur défiant, si le caractère professionnel des mandataires ayant une longue carrière est un bénéfice pour le citoyen.

## 3.4 Les créateurs de listes

Nous avons récolté nos données qualitatives lors de onze entretiens semi-directifs. Pour les cinq listes, MR, CDH, PS, ECOLO, KAYOUX, nous avons réalisé des entretiens avec deux personnes ayant participé au plus près à la mise en place de la liste. Pour DÉFi, nous avons eu un entretien avec les responsables à OLLN de la locale DÉFi et tête de liste, qui a été la personne seule en charge de la mise en place de cette liste.

## 3.5 Analyses des entretiens réalisés

### 3.5.1 Présentation et analyse des résultats

Lors de nos entretiens, nous avons cherché à savoir quel était le degré de professionnalisme de la création des listes tel que Dodeigne et Vandeleene les ont analysées pour la Wallonie en 2012. Nous avons également cherché à vérifier la baisse de professionnalisme constatée dans une certaine mesure en 2018. Parallèlement à cette démarche, nous avons cherché à comprendre

---

<sup>61</sup> Dodeigne Jérémy, Teuber Ferdinand et Vandeleene Audrey, "Le scrutin communal de 2018 en Wallonie : loin d'une arène d'« amateurs », mais une professionnalisation en baisse" In Dodeigne Jérémy, Caroline Close Vincent Jacquet, Geoffroy Matagne (Eds.). Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles : une offre politique renouvelée? Bruges : Vanden Broele, 2020. p.2.

la vision des acteurs de terrain sur ces caractéristiques de la composition de la liste. Les trois critères utilisés sont la procédure institutionnalisée de création de liste, le dépôt de listes complètes et la candidature de personnes ayant déjà exercé un mandat politique.

#### 3.5.1.1 Critère des procédures institutionnalisées

En ce qui concerne la procédure proprement dite, nous retrouvons les constats des chercheurs. Les listes nationales ECOLO et PS appliquent bien pour la première les processus nationaux et pour la seconde les statuts de l'USC d'Ottignies. La liste OLLN 2.0-MR, selon les personnes interrogées, respecte la coutume de la liste nationale à laquelle elle est affectée, comme l'ont constaté Dodeigne et Vandeleene. Le « statut type » proposé par le MR n'a pas été évoqué. La liste AVENIR, quasi-locale avec une « colonne vertébrale » CDH, comme l'indique la tête de liste, a créé également sa liste localement. Le parti national n'est pas intervenu.

Au-delà des statuts et procédures, nous remarquons que les personnes des quatre partis que nous avons rencontrées décrivent des processus fort similaires. Si les statuts et procédures viennent d'horizons différents, la méthode de mise en place peut être décrite de la façon suivante.

Chaque groupe de membres d'un parti local, que nous appellerons ci-après « locale », est composé d'un noyau de quelques membres, entre six et dix, qui forment le « bureau » de la locale. Il est composé d'au moins les élus et quelques personnes, comme pour le président d'une USC. C'est ce bureau qui va lancer le processus de création de la liste. Un comité comprenant les membres du bureau et les personnes désirant s'y investir est constitué. Pour ECOLO, qui a les procédures les plus détaillées, c'est un an avant le dépôt des listes, donc en septembre 2018, que l'assemblée des membres vote le processus mis en place. Des responsables nationaux d'ECOLO viennent vérifier le processus de mise en place de la liste afin d'éviter qu'une locale installe ses coutumes.

Dans chacun des partis, à chaque étape des travaux du comité (pour la désignation de la tête de liste, la désignation aux places stratégique et finalement pour la validation complète de la liste) l'approbation de l'assemblée est sollicitée. Lors de nos rencontres nous avons remarqué certaines tensions et désaccords dans les locales. Il s'agissait surtout du consentement sur les places stratégiques et de la volonté d'être ou non bourgmestre, échevin ou conseiller. La

motivation à s'investir dans la campagne électorale influence également le placement sur la liste.

Selon nous, si les procédures formelles sont importantes pour prétendre à une légitimité démocratique, il nous a semblé trouver le professionnalisme de la constitution de la liste dans le savoir-faire des locales. Le résultat atteint par une locale MR, sans procédure formelle, mais disposant en son sein d'anciens membres expérimentés, mène à un processus fort similaire à celui d'ECOLO aux procédures les plus formalisées. Nous reprenons ici un point de vue exprimé par plusieurs de nos interlocuteurs pour cette enquête de terrain. Deux aspects mis en avant ont été justement la capacité de rencontrer les deux autres critères précités, la liste complète et la présence de mandataires sortants ou à d'autres niveaux de pouvoir.

Un autre aspect de ce premier critère est l'intérêt d'être professionnel. En reprenant la terminologie de Dodeigne, Teuber et Vandeleene, la liste Kayoux avec ses deux élues est tout à fait « citoyenne ». Nous retrouvons la procédure de cette liste locale sur leur site web. Le candidat doit, comme pour les autres listes, adhérer aux valeurs de la liste. Pour le placement sur la liste, c'est un tirage au sort qui a été utilisé, procédure unique en Wallonie en 2018. Dans le critère de procédure, les chercheurs ayant posé la question sur l'égalité de traitement parmi les candidats, les partis nationaux opèrent en deux phases, la première étant d'attribuer les places stratégiques puis de remplir la liste. Nous allons donc examiner ce remplissage pour le deuxième critère de professionnalisme, la constitution d'une liste complète

### 3.5.1.2 Critère de la liste complète.

Compléter la liste est une tâche qui est clairement très difficile. Nos intervenants ayant travaillé sur la composition de leur liste l'ont tous certifié. La première phase est la plus importante et relativement facile. Il s'agit de rassembler tout ce qui compte comme personnes intéressées à figurer sur la liste et de répartir les places en tête. Dans les quatre cas, de façon sans doute moins nette pour Ecolo, la personne responsable de la création de la liste a pris la première place. Selon une estimation sur plusieurs élections locales effectuées dans une locale, ce ne seraient que les deux premières places de la liste qui apporteraient des voix. Nous détaillerons cette analyse dans la partie stratégique plus bas.

La difficulté, à OLLN, de rassembler 31 noms sur une liste apparaît dans le délai nécessaire pour recruter le nombre suffisant de candidats valables. Le départ des opérations de composition de liste a lieu un an avant la date de dépôt légal des listes fixé au 14 septembre 2018, un mois

avant les élections. C'est donc une « date pivot », souvent en fonction des ressources en membres de la locale. C'est au mois de septembre 2017 qu'a lieu première réunion de constitution. Nous avons aussi entendu évidemment de la bouche des têtes de liste Avenir et OLLN-2.0 MR, « *C'est au lendemain des élections [de 2012] que l'on commence à rechercher des candidats* ». L'affectation des premières places et de la dernière place est alors effectuée assez rapidement et les consultations commencent. Dans la liste des membres et sympathisants, les candidats potentiels sont appelés. Pour les quatre locales, cette réserve de candidats potentiels s'est, chaque fois, révélée insuffisante. Dans le sens des conclusions de Dodeigne, Teuber et Vandeleene sur l'augmentation des listes et la baisse de professionnalisme, les locales de partis nationaux ont ainsi trouvé plus ou moins une moitié de candidats six mois avant les élections. Quelques jours mêmes avant les assemblées de ratifications de la liste, un ou deux candidats, candidates plutôt, manquaient.

A ce stade, ce sont les réseaux, le bouche-à-oreille, même le porte-à-porte qui permet de trouver les candidats. C'est aussi le moment où l'évaluation de la liste a été faite. L'évaluation des types de candidats manquants indiquera ce qui doit être trouvé. La mixité d'une liste, pour être le reflet de la société d'OLLN, doit se retrouver sur la liste du parti. Ce que les créateurs de liste considèrent est d'abord la représentativité. Et le plus important est la représentativité géographique. L'entité d'OLLN étant composée de Louvain-la-Neuve, Ottignies, Limelette, Céroux et Mousty, c'est un nombre proportionnel de candidats qu'il faut trouver. Et là vient déjà la première difficulté.

Pour ECOLO, nous avons pu entendre « Nous sommes très bien implantés à Louvain-la-Neuve, mais il ne faut surtout pas apparaître comme une liste de Louvain-la-Neuve ». Le constat se vérifie en écoutant le MR qui déclare que trouver des candidats à Louvain-la-Neuve n'est pas facile. « *Mais le CDH aussi, ils n'ont pas si bien réussi à Louvain-la-Neuve* » dit-on au MR. Aucune liste ne veut apparaître comme étant centrée sur une partie de la commune. Pour ECOLO, la tête de liste devenue Bourgmestre en 2018, Julie Chantry a clairement été présentée comme habitante d'Ottignies.

Après ce critère géographique, d'autres profils de candidats sont attendus. Nous avons surtout retenu la qualité de « jeune » sur laquelle nous reviendrons dans la partie traitant de la stratégie. A l'opposé, le critère « âgé » n'était pas un problème à faire représenter par des candidats. Les diverses professions sont un point mis en avant avec une forte prédilection pour les indépendants. La rareté est expliquée par le manque de disponibilité de cette catégorie. « Qui a

le temps d'assister aux conseils, de venir aux réunions, de s'investir dans une campagne quand il a un commerce ou une entreprise ? » nous dira M. Cédric du Monceau, tête de liste Avenir et ayant été depuis plusieurs mandatures échevin du commerce.

Une personne handicapée ou travaillant dans ce secteur est également recherchée. Pour deux listes, le candidat fut trouvé. Comme les « étrangers » ou les « noirs », une personne handicapée ne veut pas être stigmatisée comme « différente ». La liste ECOLO avait sur sa liste une personne en fauteuil roulant. Il n'est pas possible de savoir qui, d'après les leaflets distribués lors de la campagne. Pour le savoir, il faut trouver la personne engagée dans l'écologie politique. Est-ce de la même façon que la personne « communautarisée » ou « racisée » se considère ? Sans doute. C'est l'appartenance à plusieurs catégories qui devient en tout cas intéressante. L'épreuve de recrutement a dû être conséquente d'après ce que nous avons retenu de nos entretiens. « *Si on avait eu un noir homosexuel handicapé ! On en rigolait entre nous* » nous a dit un d'entre eux sur le ton de la plaisanterie.

Avec cette sélection visant à faire de la liste un miroir de la société ottintoise, nous ne touchons qu'un aspect du recrutement. « *Il était hors de question que nous n'ayons pas au moins UN noir sur la liste !* » est la facette visible de la sélection. La recherche prépondérante porte sur le réseau social du candidat. Combien de personnes connaît-il, combien de voix va-t-il apporter ? Nous y reviendrons également plus tard en traitant des qualités attendues d'un bon candidat.

C'est sur ce point que nous clôturerons l'évaluation du critère. Comme les quatre listes ont les 31 candidats attendus, sont elles aussi professionnelles l'une que l'autre ? Comme il nous a été dit par notre interlocuteur au PS, « *l'USC d'Ottignies est une locale avec un PS à 10% ! Alors on est obligé de prendre tout et n'importe qui. Moi je dis que ce serait mieux de ne prendre que des candidats qui portent vraiment les valeurs socialistes* ». Que vaut alors le caractère professionnel s'il n'est basé que sur la quantité de noms et pas sur la qualité des candidats sur la liste ? Le citoyen trouvera un représentant qui pourrait se substituer symboliquement à lui. Sera-t-il pour autant qualifié pour la fonction ? Le comité de liste envisage-t-il vraiment le voir occuper une fonction scabinale ? Les listes sont complètes, mais même pour les deux grands partis d'OLLN, le message peut être compris ainsi « *Il nous manquait encore deux femmes à quelques jours de l'assemblée [des membres ECOLO qui valideront la liste]. Les deux femmes avaient dit : je viens s'il faut vraiment* ». Selon ce responsable de la locale ECOLO, l'engagement partisan en politique est un problème.

### 3.5.1.3 Critère des mandataires.

Pour le dernier critère, il serait de prime abord évident qu'un personnage qui fait de la politique sa profession en tant que bourgmestre ou quasi-professionnel, comme le permet la rémunération d'échevins, donne un caractère professionnel à la liste. Dodeigne, Teuber et Vandeleene ont fait cet inventaire pour la Wallonie sur la base de ce critère. La base est le mandataire sortant, présent en 2012. Notre recherche ne portant que sur une entité et effectué de façon qualitative, nous avons étendu le critère à toute personne ayant été mandataire politique. Comme nous le verrons plus tard, les mandataires après l'élection peuvent démissionner en cours de mandature. Pour chaque élu qui démissionne, deux personnes sont à prendre en compte. L'exemple de Mr. Pierre Laigneaux sur la liste ECOLO en 2012 est significatif, ayant démissionné durant la mandature comme conseiller communal en 2012. Il contribue néanmoins aux statistiques de professionnalisme de la liste ECOLO en 2018 en se représentant.

Selon ce calcul, quatre des candidats PS ont exercé un mandat politique. Sur la liste Avenir, nous en trouvons six. Cela reflète le nombre d'élus en 2012 pour ces deux listes. Mais pour la plus grande liste, ECOLO, avec ses dix élus en 2018, nous n'avons que cinq mandataires ayant déjà exercé un mandat préalablement à 2018. Et surtout, plus d'ancien bourgmestre ou mandataire à niveau de pouvoir qui se présente comme candidat. A l'inverse, la liste MR compte huit mandataires sortants, dont Jacques Otlet, qui est à nouveau conseiller provincial et a été président du CPAS, bourgmestre, échevin et conseiller communal sur plusieurs mandatures. Patrick Piret-Gérard, pour sa part, a commencé sa carrière de mandataire en 1994, a été échevin et occupe après le scrutin de 2018 un mandat de conseiller CPAS.

Ce critère de professionnalisme est sans doute une bonne indication à grande échelle. Dans le cas particulier d'OLLN, il permet de voir les nuances que nos interlocuteurs ont amenées. Le bourgmestre sortant, Jean-Luc Roland, (ECOLO), ne s'est pas représenté après trois mandatures. Les statuts du parti écologiste n'encouragent pas à se représenter. Le parti prévoit même qu'un troisième mandat requière une dérogation. Cette politique de rotation des élus permet d'avoir plus de personnes expérimentées. Elle partage le travail et évite de squatter le pouvoir.

Ce sont évidemment les arguments avancés lors de nos discussions avec des écologistes. Pour justifier la position inverse, les membres MR ont avancé l'expérience de terrain, la maîtrise des dossiers et des contacts qu'amène une carrière politique. De plus, la stratégie du MR est de

commencer au niveau communal et de continuer sa carrière à d'autres niveaux de pouvoir. Cette stratégie est sans doute facilitée quand la personne est le fils ou la fille d'un mandataire au niveau fédéral. Nous n'irons pas trop loin dans ces considérations, car ce que rapporte notre recherche est que ce qui prime pour toutes les listes est la jeunesse. Nous reviendrons sur l'importance de la relève pour une locale de parti.

#### 3.5.1.4 En guise de conclusion sur le professionnalisme

Selon les critères de Dodeigne et Vandeleene, nous avons quatre listes nationales ou quasi nationales (en fonction des noms de liste) qui rencontrent plus ou moins les critères de professionnalisme. Nous avons pu constater les qualités de leurs recrutements. Mais mettre les créateurs de liste à l'épreuve de ces critères affublés du mot de « professionnel » nous avait surtout permis d'entendre leurs points de vue et de connaître l'expérience de terrain. La tête de liste DéFi, Renaud Deveen, a bien insisté sur l'importance de sélectionner de bons candidats. Ces derniers peuvent être interviewés par des journalistes. Ils doivent porter le message du parti. Suite à son combat contre un cancer, Renaud Deveen n'a pu porter la campagne et DéFi n'a pas eu d' élu. Nous traiterons aussi de la liste Kayoux, avec seulement dix-huit candidats, un seul mandataire sortant et des statuts amenant des idées nouvelles comme le tirage au sort de l'ordre des candidats. Pour les trois critères de professionnalisme, cette liste qui a obtenu deux élues ne peut être considérée comme constituée professionnellement. Elle se considère justement comme « citoyenne », terme que les chercheurs opposent à « professionnel ».

### 3.5.2 Stratégie de composition de la liste

#### 3.5.2.1 Etapes de la mise en place

La première étape est la désignation de la tête de liste, la première place. Pour les huit listes excepté ECOLO et Kayoux, c'est également la personne qui mène le comité de liste, mais aussi la campagne. Même ECOLO met sa tête de liste en avant durant la campagne en 2018. A l'étape suivante, les places stratégiques sont attribuées. Il a été chaque fois question de respecter la volonté et les préférences des candidats, mais à ces premières étapes, les potentialités des candidats en termes de réseau et de compétences sont prises également en considération. Et avec la contrainte de la tirette, il est impératif d'alterner le genre pour toutes les places excepté les deux dernières.

Comme nous l'avons vu à propos de la place des femmes sur la liste, c'est une volonté politique<sup>62</sup> en Wallonie pour l'élection de 2018, d'imposer cette visibilité. La règle de la tirette avait été déjà adoptée volontairement par ECOLO et le PS et avec des exceptions pour OLLN 2.0 et de façon mitigée par d'Avenir en 2012. Cependant, il semble que les femmes candidates comptent sur leur campagne pour récolter des voix. Les statistiques ne semblent pas montrer un avantage au-delà des deux premières places, la stratégie de placement sur la liste n'est en réalité pas primordiale. Dans une mesure plus réduite, la liste Kayoux, du fait du tirage au sort, a placé une candidate quasi inconnue en tête de liste. Celle-ci arrive en deuxième place, après la onzième de liste qui possédait le plus grand réseau et fut la plus active en campagne. Nos interlocuteurs ont souligné que des places comme la dernière sur la liste ne sont importantes que pour les membres, les initiés et les journalistes. « Cédric [du Monceau] à la vingtième place ; ce serait interprété comme un mauvais signal par la locale » nous dira une personne du Comité de liste d'Avenir. Il a cependant été mentionné pour deux listes que des candidats ont refusé de se mettre sur la liste car leur souhait de placement en haut de la liste n'avait pas été satisfait. Le potentiel de voix grâce aux ressources du candidat est le ticket d'entrée pour ces places. Un exemple est Justine Mathéï, 22 ans, qui pour une première élection et à la 27<sup>e</sup> place, est élue au Conseil communal. Il semble qu'être jeune et femme soient de grands atouts en terme de ressource pour les électeurs ECOLO.

La dernière étape est la plus difficile. Il s'agit de trouver les candidats pour compléter la liste. Cela commence entre six et trois mois avant de déposer la liste. C'est à ce moment que les « candidats d'ouverture » sont recherchés. Techniquement, un candidat d'ouverture n'est pas membre du parti au moment de l'inscription sur la liste. Pour ECOLO, les statuts stipulent qu'il faut un tiers de candidats d'ouverture sur la liste. Ce quota a été largement dépassé. Ce dépassement du tiers de candidats d'ouverture vaut aussi pour les autres listes au vu de la difficulté de recruter des candidats. Ces difficultés peuvent être identiques pour toutes les listes, comme les refus pour cause de manque de ressources, temps, confiance, etc. Certaines listes ont des difficultés spécifiques, comme le MR celui de faire passer le message aux jeunes percevant négativement le terme de « libéral ». Notre interlocuteur de la liste Avenir nous

---

<sup>62</sup> Istasse, Cédric, Van Den Abbeel, David. « Les facteurs déterminant la proportion de femmes parmi les élus. ». « Courrier hebdomadaire du CRISP 2019/5 n° 2410-2411, dans Cairn (<http://www.cairn.info>), consulté le 24 février 2020. p.9.

confie que selon une étude du CDH, ce parti serait délaissé par les « Jeunes attirés par des positions tranchées ». Pourtant, les processus de recrutement pour les élections sont une opportunité pour faire de nouveaux membres. Les jeunes sont convoités comme relève dans les locales.

### 3.5.2.2 Qu'importe dans le recrutement des candidats ?

Ce que nous avons constaté lors de nos entretiens, c'est une chasse au candidat qui symbolise une partie de la population par une ou plusieurs caractéristiques. Un candidat qui dispose d'un grand réseau pour faire passer le message de campagne du parti est un plus. La pénurie de candidats étant conséquente, la concurrence est réelle. Il est arrivé que des candidats potentiels reçoivent plusieurs sollicitations. « Je suis attirée par le programme du MR, mais je me suis déjà trop engagée au CDH » est une réponse de candidate que nous rapporte une créatrice de liste. Et certains citoyens préfèrent refuser à ECOLO et Avenir pour ne vexer personne. Finalement, la liste Avenir, avec Yves Leroy, gagne un échevin. Les élections de 2018 étaient son premier pas en politique, il pourrait donc être considéré comme un candidat d'ouverture. C'est sa notoriété d'ancien directeur du centre sportif du Blocry qui lui aurait permis d'y arriver.

Cela nous dit-il que les candidats remportant beaucoup de voix de préférence font *de facto* gagner la liste ? Nos interlocuteurs nous font part d'un procédé qui tempère cet avis. Il y a d'abord les instructions de vote vers les militants. Il est conseillé de cocher des cases de candidats. Un vote en case de tête n'apporte pas grand-chose. A l'inverse, si les résultats montrent des candidats n'ayant que quelques voix, ça ne fait pas sérieux. Pour la liste Kayoux, il a même été demandé explicitement de voter pour tous les candidats. La réflexion que nous rapporte un créateur de liste va encore plus loin. S'il est déjà impossible de savoir, au terme de l'élection, qui a voté pour vous et pourquoi, il est également hasardeux de se prononcer sur l'apport d'un candidat à la liste. Hadelin de Beer, dernier de la liste ECOLO, président du Conseil communal sortant, nous a dit s'être investi dans la campagne, en plus d'une grande activité durant son mandat. C'est cela qui lui apporte 452 voix de préférence. Mais en aucun cas, il ne revendique cela au niveau d'un apport de voix à la liste. « Il est probable que tous ces gens auraient de toute façon voté ECOLO », nous dit-il. Peut-on donc penser que dans le cas de Jacques Otlet, avec une très longue carrière, passant de 2814 voix en 2012, comme tête de liste, à 1114 voix en 2018 comme dernier de liste, l'importance de la contribution personnelle en voix est encore plus modérée ? Les électeurs du MR sont probablement des fidèles. D'où sans doute la réflexion entendue : « *Il faut savoir quand passer la main* ».

Cette considération du bénéfice apporté par les candidats est une considération stratégique pour le créateur de liste. Pour le dernier cas que nous avons évoqué, il est question de la relève. Cédric du Monceau qui porte la liste Avenir a insisté sur cet aspect lors de notre entretien. Il est important de recruter des jeunes pour leurs visions nouvelles. Il est aussi essentiel que ces jeunes soient formés par des anciens qui peuvent partager l'expérience. Car si un caractère professionnel est ressorti de nos entretiens, c'est la connaissance des rouages de l'administration et la connaissance des dossiers.

Ce qui importe donc est d'avoir des candidats de qualité en nombre suffisant. La motivation à faire campagne pour soi et pour la liste est déjà un signe pour le créateur de liste. Pour celui-ci, la réserve de suppléants est primordiale. « On ne sait jamais ce qui va arriver pendant la mandature ! » nous confie une personne du comité de liste ECOLO. En effet, entre 2012 et 2018, pas moins de dix suppléants sont devenus conseillers et Julie Chantry est devenue échevine en cours de mandature. Cette rotation des élus augmente les chances d'être au conseil communal. Rappelons le cas de Justine Mathéi qui grâce aux votes de préférence passe directement de sa 27<sup>e</sup> place sur la liste à effectif au conseil communal. Les locales des partis mettent donc en place une formation au métier de conseiller pour le suppléant qui sera le prochain à monter le suivant au conseil.

### 3.5.2.3 Aspects de marketing politique

Un de nos questionnements de recherche concernait les techniques de marketing politique. Il peut être considéré que nous rentrons vraiment là dans le « jardin secret » des créateurs de listes. Nous n'avons eu, en effet, que des allusions à des éléments pouvant être considérés comme du marketing. L'élément le plus important est une étude sur la perception de l'image du CDH. Elle semble avoir permis aux créateurs de la liste Avenir de faire un bon recrutement « jeunes » malgré l'opinion négative rapportée par l'enquête. A l'inverse, la personne du PS considérait que la population avait été considérée à tort comme embourgeoisée alors qu'elle devrait être considérée comme « cultivée ». Mettre un effort particulier vers des candidats du milieu universitaire aurait apporté des voix.

Les résultats que nous a apportés notre enquête de terrain sont insuffisants pour tirer des conclusions. Nous pourrions néanmoins considérer qu'un critère de professionnalisme est une connaissance sociodémographique de l'entité et la qualification de faire passer un message cohérent auprès des diverses communautés.

### 3.5.3 Rapport à la théorie

Dodeigne et Vandeleene ont analysé l'ensemble des communes Wallonne dans le cadre des élections communales de 2012. Les chercheurs ont confronté ces communes à quatre critères de professionnalisme. La conclusion en était que dans l'ensemble, les partis traditionnels avaient des procédures et des personnes pouvant permettre de considérer l'établissement des listes comme relevant du professionnalisme. Pour les élections communales de 2018, Dodeigne, Teuber et Vandeleene<sup>63</sup> constate une baisse du professionnalisme. Les raisons en sont principalement l'augmentation du nombre de listes locales<sup>64</sup>. Nous confirmons bien les observations des chercheurs dans le cas d'OLLN. Selon les personnes interrogées, il a été plus difficile de trouver des candidats pour compléter les listes. Il y avait par ailleurs trois listes de plus qu'en 2012.

Nous nous sommes également basé sur les travaux de Norris et Lovenduski<sup>65</sup> sur la composition substantive d'une assemblée. Comme pour leur étude, nous ne constatons pas de discrimination de genre ou d'autre sorte dans le choix des créateurs de liste. Au contraire, la recherche de candidats est la plus large possible avec un message que nous avons entendu de plusieurs interlocuteurs de mise en confiance des candidats potentiels quand à la capacité d'assumer le rôle de mandataire.

Ce sont par contre les critères de professionnalisme que notre travail qualitatif nuance. Si l'application de procédures formelles et détaillées caractérisent les sections locales de partis traditionnels et que l'on peut retrouver des mandataires qui se représentent, pour les femmes et hommes politiques que nous avons rencontrés, le principal critère sont le savoir faire. Avoir une organisation avec des ressources. La préoccupation pour ces personnes engagées dans la vie de la commune est plus avoir une relève formée à la vie de la Ville qu'avoir des mandataires expérimentés.

---

<sup>63</sup> Dodeigne Jérémy, Teuber Ferdinand et Vandeleene Audrey, "Le scrutin communal de 2018 en Wallonie : loin d'une arène d'« amateurs », mais une professionnalisation en baisse" In Dodeigne Jérémy, Caroline Close Vincent Jacquet, Geoffroy Matagne (Eds.). *Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles : une offre politique renouvelée?* Bruges, Vanden Broele, 2020.

<sup>64</sup> Idem p.18.

<sup>65</sup> Norris, Pipa, Lovenduski, Joni. *POLITICAL RECRUITMENT. Gender, race and class in the British parliament*. Cambridge: Cambridge University press, 2004.

#### 3.5.4 Conclusion sur l'analyse des résultats

Si la théorie nous a permis de faire apparaître des critères de professionnalisme il est essentiel de rappeler que, les hommes et les femmes qui constituent le noyau d'une locale veillent à seconder les élus, à assurer la relève et faire exister le groupe. En retraçant une année de préparatifs d'une liste, nous voyons qu'il n'y a pas que la campagne sur le terrain, le collage d'affiches et les discours des candidats. Dans une commune, la vie des locales de partis se consacre en partie à la vie communale. Le citoyen désirent s'impliquer plus dans sa commune sera accueilli à bras ouverts de tous côtés.

## 4 Conclusion générale

---

#### 4 Conclusion générale

Notre question de recherches porte sur les déterminants dans la composition des listes électorales à Ottignies-Louvain-la-Neuve. Les plus gros efforts déployés par les créateurs de ces listes a été de trouver les individus les mieux placés pour s'occuper d'une gestion efficiente des affaires de la Ville. « *C'est dur d'avoir des listes équilibrées. Cela n'a pas été assez simple. Je parle des candidats, pas des élus. Pas si simple. On souhaite des candidats pas politiques.* » nous a appris Cédric du Monceau, ancien de la politique ottintoise et tête de liste CDH en attirant l'attention sur les candidats d'ouverture. Trouver les bon candidats nous apparait comme un autre type de critère professionnel dans la composition des listes électorales. Les créateurs de listes ont insisté sur le besoin de formations des conseillers suppléants. Ceux-ci doivent prendre la relève lors des démissions des élus effectifs.

L'analyse des élus nous indique que la représentativité recherchée est très bien atteinte pour le genre avec 16 femmes élus sur 31 pour une moyenne wallonne de 28,6%<sup>66</sup>. Les autre critères sont par contre moins équilibré : Ecolo, très bien représenté à Louvain-la-Neuve avec cinq femmes élues sur dix par exemple. Même pour une liste assez équilibrée avant les élections, c'est l'électeur qui a le dernier mot.

Nous tempérons néanmoins cet avis positif. Il y a un aspect « Window dressing » comme nous avons pu l'entendre de la bouche d'un créateur de liste. L'accent est mis sur la diversité des candidats. Mais cette présentation de représentation qui essaye d'être indiciaire pour constituer un miroir de la société est illusoire. Les candidats mis en avant durant la campagne, bénéficiant de la visibilité en tête de liste et ayant des ressources seront élus. La constitution de la liste doit donc veiller au maximum à se constituer de 31 candidats qui peuvent faire des voix. Les difficultés sont la diversité, l'assurance que les personnes portent les valeurs du parti et au cas où la personne doive agir comme candidat ou élu, qu'elle soit capable de remplir les fonctions de mandataire.

Bien que le travail de recherche de candidats commence pour des créateurs de liste au lendemain des élections, il nous semble que la période entre l'année après les élections et six mois avant

---

<sup>66</sup> Istasse, Cédric, Van Den Abbeel, David. "Les facteurs déterminant la proportion de femmes parmi les élus. ». « Courrier hebdomadaire du CRISP 2019/5 n° 2410-2411, dans Cairn (<http://www.cairn.info>), consulté le 24 février 2020. p.9.

les suivantes est plus morne ; C'est l'implication des candidats et la communication qui n'est sans doute pas assez présente. C'est en tout cas notre recommandation vers les locales de partis. Les personnes que nous avons interrogées ont mentionné la disparition de candidats après les élections. Parmi les 31 candidats des listes, l'objectif pourrait être de continuer à intéresser ces personnes non élue à la vie communale. Un aspect intéressant serait de permettre à plus de non-élu d'occuper des mandats dérivé. Plus d'une centaine de postes d'administrateurs ou de membre d'assemblées générales sont réservé aux élus et répartis entre les conseillers communaux et conseillers du CPAS. Répartir ces responsabilités entre le plus grand nombre permettra d'impliquer beaucoup plus de citoyens dans la vie de la Ville.

Si nous avons entendu plusieurs créateurs de listes nous expliquer que la recherche de candidats se fait six ans à l'avance, au lendemain des élections, certains font également remarquer que « *l'on s'y prends chaque fois trop tard* ». En prenant le pouls des citoyens candidats, même si une partie à quitté la commune dans l'intervalle, les bonnes initiatives des sections locales sont-elles prises pour fidéliser et impliquer les ex-candidats ? Et en général, le citoyen a-t-il assez l'occasion de s'impliquer durant les six années de législature pour avoir envie de franchir le pas de l'engagement en politique quand l'air du temps se remet à l'ambiance des élections ? C'est une question pour une future recherche.

## **Bibliographie**

Blaise, Pierre et al. « La préparation des élections communales et provinciales du 14 octobre 2018 ». Courrier hebdomadaire du CRISP 2018/16 n° 2381-2382, dans Cairn (<http://www.cairn.info>), consulté le 24 février 2020.

Bornand, Thierry. « "Satisfaits de la démocratie ? Une analyse du soutien démocratique à partir de la comparaison de deux méthodes de classification des citoyens », In: Canadian Journal of Political Science, Vol. 50, no. 3, 2014 : <http://hdl.handle.net/2078.1/185829>, consulté le 1 mai 2020.

Dandoy, Régis. et al. *Les élections communales de 2012 en Wallonie*. Bruges : Vanden Broele, 2013.

Darimont Sophie. *L'engagement en politique : militant ou politique, politique ou militant, politique et militant ?* mémoire de master en politique économique et sociale. Louvain-La-Neuve : UCL-FOPES, 2014.

Dodeigne Jérémy, Caroline Close Vincent Jacquet, Geoffroy Matagne (Eds.). *Les élections locales du 14 octobre 2018 en Wallonie et à Bruxelles : une offre politique renouvelée?* Bruges : Vanden Broele, 2020.

Eggerickx, Thierry, et al., « Séminaire de démographie appliquée. La mixité sociodémographique à Ottignies-Louvain-la-Neuve », 2012, UCLouvain.

Eggerickx, Thierry, et al. « Les Néo-Louvanistes en 2011 ». <https://cdn.uclouvain.be/groups/cms-editors-demo/isa/Eggerickxetal2s1.pdf> consulté le 6 janvier 2018.

Istasse, Cédric, Van Den Abbeel, David. «Les facteurs déterminant la proportion de femmes parmi les élus. ». « Courrier hebdomadaire du CRISP 2019/5 n° 2410-2411, dans Cairn (<http://www.cairn.info>), consulté le 24 février 2020.

Newman, Bruce. The Role of Marketing in Politics, 2002, Journal of Political Marketing, 1:1, 1-5, DOI: 10.1300/J199v01n01\_01.

Norris, Pipa, Lovenduski, Joni. *POLITICAL RECRUITMENT. Gender, race and class in the British parliament*. Cambridge: Cambridge University press, 2004.

Paillé, Pierre, Mucchielli, Alex, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*. Paris : Armand Colin, 2012.

Pitkin, Hanna. *The Concept of Representation*. Berkeley: University of California Press, 1972 [1967].

Rosanvallon, Pierre. *Le bon gouvernement*. Paris : Seuil, 2015.

Tavoillot, Pierre-Henri. *Comment gouverner un peuple-roi ?*. Paris : Odile Jacob, 2018.

Thielen, Paul. « Louvain-la-Neuve a quarante ans. Des utopies bâtisseuses aux confrontations refondatrices ». *La Revue Nouvelle*, Numéro 09 - Septembre 2012.

Van Campenhoudt, Luc, et al. *Manuel de recherche en sciences sociales-5e édition*. Paris : Dunod, 2017.

Van Haute, Emilie. *Adhérer à un parti*. Bruxelles : Université de Bruxelles Eds, 2009.

### **Sites web consultés**

Kayoux. Site Internet de la liste, « <https://kayoux.be/> » visité le 22 février 2020.

PS-OLLN, USC d'Ottignies-louvain-la-Neuve : <https://ps-olln.be/wp-content/uploads/2019/10/STATUTS-USC-OTTIGNIES-LLN-amend%C3%A9s-apr%C3%A8s-AG-08102019-00000002.pdf> (Consulté le 04/01/2020).

SPP Intégration sociale, Revenu d'intégration (RIS) par commune : [https://stat.mis.be/fr/dashboard/ris\\_cities?menu=map](https://stat.mis.be/fr/dashboard/ris_cities?menu=map) (consulté le 1 mai 2020).

The Works of the Right Honourable Edmund Burke. Volume I(London: Henry G. Bohn, 1854), pp. 446-8, source Internet « <https://www.tutor2u.net/politics/reference/representation> », consulté le 8 février 2020, notre traduction.

Wallonie.be, site des élections de 2018, résultats officiels, « <https://elections2018.wallonie.be/fr/resultats-chiffres?el=CG&id=CGM25121> » consulté le 26 février 2020.

## Annexes

### Annexe 1 Liste MR en 2018

Ordre	Nom du candidat	Voix	Mandat obtenu	Candidat en 2012	Ancien mandataire
1	KAISIN-CASAGRANDE Bénédicte	1600	Effectif 1	X	X
2	VAN DER MAREN Nicolas	692	Effectif 3	X	X
3	SCHROEDERS Nancy	406	Effectif 3	X	X
4	BIDOUL Dominique	569	Effectif 4	X	X
5	COUSSEMENT Pascale	257			
6	LIÉTAR Bernard	306	Effectif 7	X	
7	DELATTE Marie	434	Effectif 6		
8	VANDENBERGEN Denis	276		X	
9	DE GOBERT Laurence	332			
10	PIRET-GÉRARD Patrick	337		X	X
11	DANI Mia Nazmije	348		X	
12	SCOLAS Gregory	272			
13	MORENO Marie	277			
14	COMBEFIS Sébastien	188			
15	LECLERCQ Céline	205			
16	MESKENS Frederic-François	163			
17	NISET Brigitte	189			
18	BENCHABA Boussad	140			
19	CHAIDRON-VANDER MAREN Anne	347		X	
20	HUTCHINSON Real	182			
21	CHAMPAGNE Brigitte	231			
22	VANDEBIST Gérard	311			
23	LICHER Samira	174			
24	BERNARD Luc	145			
25	LOURTIE-ANTOINE Marie-Ange	256		X	
26	D'hont Philippe	208			
27	KAGOYIRE-HARDY Anne Marie	210			
28	DESSY Pierre	312		X	
29	BONTE Géorgette	224		X	
30	JACQUET Cédric	411		X	X
31	OTLET Jacques	1114	Effectif 2	X	X

## Annexe 2: Liste ECOLO en 2018

Nr.	Titulaires	Votes	Mandat obtenu	Candidat en 2012	Ancien mandataire
1	CHANTRY Julie	1752	Effectif 1	X	X
2	da CÂMARA GOMES David	571	Effectif 2	X	X
3	LEGRAND Natacha	507	Effectif 3	X	
4	DELVAUX Philippe	428	Effectif 5		X
5	MALTIER Paule-Rita	292	Suppléante 2		
6	GOMES Basil	327	Effectif 7		
7	JOACHIM Isabelle	331	Effectif 6		X
8	LECLERCQ Thomas	294	Suppléante 1		
9	RIGOT - DE GROEVE Anita	250	Suppléante 9		X
10	DIOP Abdou	254	Suppléante 8		
11	DUTHU Françoise	268	Suppléante 6		
12	LEDUC Denis	141			
13	PIRONET Véronique	282	Suppléante 4		
14	GAUTIER Patrice	186			
15	WILANTE Faustine	260	Suppléante 7		
16	LAPERCHE Pierre	342	Effectif 7		
17	SPRUIT Marie-Christine	221			
18	BARBIER Benjamin	183			
19	PALIN Ana	271	Suppléante 5		
20	REID Alasdair	222			
21	LORANT Marie-Frédérique	215			
22	VANHOOMISSEN Marc	216			
23	TORRES Cécilia	302	Effectif 10		
24	LAIGNEAUX Pierre	238	Suppléant 10		X
25	KAYAERT Noémie	290	Suppléante 3		
26	ROMAIN Joachim	207			
27	MATHEÏ Justine	375	Effectif 6		
28	DOURO Sofiane	188			
29	HIERNAUX Muriel	235			
30	VREVEN Pierre	191			
31	de BEER de LAER Hadelin	443	Effectif 4		X

### Annexe 3 Liste PS en 2018

Nr.	Titulaires	Votes	Mandat obtenu	Candidat en 2012	Ancien mandataire
1	GALBAN-LECLEF Annie	717	Effectif 1	X	X
2	BEN EL MOSTAPHA Abdel	336	Effectif 2	X	X
3	WILLEMS Viviane	203	Effectif 3		
4	GARCIA SAN PEDRO Juan Carlos	131		5	
5	COULIBALY Fatou	198		1	X
6	SCHARPÉ Julien	122		7	
7	DUMONT Charlène	138		3	
8	EL GHAZILI Ali	159		2	
9	KAPITA KAMBA Martine	137		4	X
10	DEPREZ Michel	113		10	
11	DEBATHY Claudine	80		21	
12	GEORGES Jean-Marc	84		19	
13	SALIFOU Estelle	121		8	
14	MVUMBI Gaston	121		9	
15	LEMAIRE Marie Paule	103		11	
16	FUMBA Gabriel	101		14	X
17	DENIS Chloé	94		17	
18	TABOURDON Eddy	102		12	
19	TITAH Kenza	123		6	
20	TAYBI Driss	102		13	
21	KABOUH Soukaina	101		15	
22	TRIEST Vincent	42		28	X
23	RENDERS Chantal	61		25	
24	BARAMPFUMBASE Balthazar	77		22	
25	BOMBOKO Diana	92		18	
26	DE CLERCQ Manu	53		26	
27	PAELEMAN Patricia	66		24	
28	ZOETE Pierre	51		27	
29	TOBON Rita	84		20	X
30	LECOMTE Filip	70		23	
31	JASSOGNE Christian	95		16	X

## Annexe 4 Liste Avenir en 2018

Nr.	Titulaires	Votes	Mandat obtenu	Candidat en 2012	Ancien mandataire
1	DU MONCEAU Cédric	1714	Effectif 1	X	X
2	FRASELLE Nadine	363	Effectif 7	X	
3	JACOB Benoît	695	Effectif 2	X	X
4	VAN DE GOOR - LEJAER Christine	358	Suppléante 1		
5	LEROY Yves	533	Effectif 3		
6	HUBENS Alice	282	Suppléante 5		
7	MALVAUX Vincent	431	Effectif 4		
8	WATTIAUX Edith	131			
9	HEYMANS Denis	329	Suppléant 2		
10	LECAT - BOLLEN Monique	257	Suppléante 7	X	
11	DERUDDER Marc	112			
12	LAMBERT - LEWALLE Marie-Pierre	425	Effectif 5	X	X
13	TAYBI Abdellah	283	Suppléante 4	X	
14	DE CNOP - DE BLEECKER Ria	173			
15	GAUX Michaël	168		X	
16	CHARLIER Fabienne	173			
17	HENRION René	116			
18	LACROIX Marielle	152			
19	MIRAUMONT Jason	107			
20	HABIMANA NYIRASUGIRA Viviane	201		X	
21	TIRI Alain	133			
22	VANDERSTICHELEN Florence	224		X	
23	TASSET Jérémy	202			
24	MATHOT Sandrine	109			
25	GROSJEAN Thomas	103			
26	HEUSE Aurore	289	Suppléante 3		
27	COURBET Vincent	145		X	
28	HEUSE - VARZSAK Irène	184			
29	VAN LAETHEM Patrick	170		X	X
30	MISENGA BANYINGELA Monique	266	Suppléante 6	X	X
31	OLEFFE Jeanne-Marie	364	Effectif 6	X	X

## Annexe 5 Grille d'entretien

1. Situer la personne interrogée dans le processus de décision du choix des candidats.
2. Description du processus de création de la liste, en fonction des statuts ou de coutumes.
3. Quel refus de personnes et quelles candidatures spontanées
4. Evaluer le niveau de difficulté à compléter la liste.
5. Comment le placement sur la liste a-t-il été fait, les places stratégiques et le reste.
6. Qui s'est représenté, qui ne s'est pas représenté et pourquoi ?
7. Quand la mise en place de la liste a-t-elle commencé.
8. De quoi deviez-vous (d'autre) tenir compte particulièrement à Ottignies-Louvain-la-Neuve?